



# RAPPORT

SUR LE

# Projet de Budget

POUR LA VILLE DE GENÈVE,

*pour l'année 1846*

LU AU CONSEIL MUNICIPAL,

dans la séance du 27 octobre 1845,

Par É DUVILLARD,



**GENÈVE,**

IMPRIMERIE É. CAREY, RUE VERDAINE, 268.

---

1845



# RAPPORT

SUR LE

## PROJET DE BUDGET

*POUR LA VILLE DE GENÈVE.*

---

Messieurs ,

Les explications claires et complètes qui vous ont été données lors de la présentation des précédents budgets et dans les comptes-rendus financiers, nous permettront de ne pas vous fatiguer par de longs développements. Nous nous bornerons donc aujourd'hui à accompagner le projet de budget qui vous a été distribué, de quelques éclaircissements relatifs aux modifications peu importantes que nous avons l'honneur de vous proposer.

---



été remboursé, cet article ne figurera plus dans nos livres.

Ce chapitre offre par contre une nouvelle dépense, savoir une somme de 500 fr. pour intérêts à 4 pour cent sur les 12,500 fr. qui restent dus à M. Demierre pour la moitié du prix de sa maison rue Traversière, conformément à l'acte d'achat passé le 30 octobre 1843.

---

### CHAPITRE III.

#### **Frais d'Administration. — Fr. 15,786.**

---

L'augmentation de 1,000 fr. qui est demandée pour ce chapitre, se compose de

100 fr. pour porter de 600 fr. à 700 les frais de copiste et d'un expéditionnaire. Cet excédant de dépenses se justifie par la nécessité de soulager le secrétaire du Conseil administratif dans ses nombreuses occupations.

400 fr. pour frais de bureau, d'impressions, de registres et pour fournitures diverses, afin de mettre les prévisions du budget plus en rapport avec les dépenses effectuées en 1843 et 1844, avec celles prévues pour 1845 et 1846.

500 fr. pour honoraires de la personne qui est chargée de faire aux archives des recherches relatives aux droits de la Ville. Ces recherches pourront être d'une grande utilité, en vue surtout de la prochaine confection du cadastre.

---

## CHAPITRE IV.

### Frais de perception et Services divers.

**Fr. 31,440.**

---

Ce chapitre présentant une augmentation de dépense de 2,138 fr. sur les prévisions du précédent budget, nous entrerons dans quelques détails pour faire comprendre que cette augmentation, sauf une minime fraction, n'est qu'apparente, et qu'elle provient d'une omission faite l'année dernière.

Lorsque l'ouverture des portes de la ville fut autorisée jusqu'à minuit, et ultérieurement quand elle fut permise durant la nuit entière, le Canton, auquel le droit de passage fut attribué, accorda aux employés de l'Octroi municipal des gratifications, qui ne furent point portées dans nos budgets, pour le service additionnel nécessité par ces facilités données au public. Le Conseil administratif désirant, dans l'intérêt du service, concentrer dans ses mains tout ce qui concernait l'Octroi, passa avec le Canton, en mai 1844, une convention par laquelle la Ville prit à sa charge tous les frais de la surveillance de nuit, moyennant une allocation annuelle et fixe de 2,000 fr. Déjà en 1844 (voir le Compte-Rendu de 1844, page 24) elle paya une forte somme pour cet objet, et elle toucha, pour 7 mois et demi, une indemnité s'élevant à 1,250 fr. (voir page 15). Dans le Projet de budget pour 1845, l'abonnement du Canton pour la surveillance de nuit faite aux portes de la ville par des employés municipaux, a été porté aux recettes,

page 15, mais la dépense corrélatrice a été omise, car les dépenses de l'Octroi ont été prévues au même chiffre que pour le budget de 1844, préparé longtemps avant la convention susmentionnée. En portant dans le budget actuel une dépense qui avait été oubliée dans le précédent, mais qui a été réellement faite en 1845, et qui continuera à l'être en 1846, ce n'est donc pas une augmentation réelle de dépenses que nous présentons sur ce chapitre, mais la simple régularisation d'un état de chose qui a cours depuis le mois de mai 1844.

La rubrique *gratification aux receveurs des ponts de fil-de-fer* a été augmentée de 84 fr. pour la gratification que le Conseil administratif a décidé d'accorder au receveur du nouveau pont des Terreaux, pour le mettre sur le même pied que les receveurs des autres ponts. Cette mesure a pour but d'intéresser ces employés à surveiller le passage, afin que rien ne puisse s'introduire en fraude de l'Octroi.

L'augmentation de 126 fr. pour les frais de bureau fixes se décompose comme suit :

68 fr. pour porter à 200 fr. l'allocation de 132 fr. qui était faite à M. le contrôleur de l'Octroi, allocation évidemment insuffisante et contre laquelle cet employé avait réclamé à diverse reprises.

40 fr. pour chauffage de la nouvelle loge des visiteurs de Neuve. Cette dépense avait été prévue au budget de 1845, mais par erreur elle avait été portée au chapitre 11.

18 fr. pour supplément de l'allocation relative aux frais de chauffage du sous-receveur du chantier au bois. Ce supplément, voté par le Conseil administratif en juin 1844, a déjà figuré au Compte-Rendu de 1844, mais il a été omis au budget pour 1845.

*Poids à bascule.* — Le Conseil administratif s'occupe du poids de Rive et de la convenance qu'il y aurait à le mei-

tre en adjudication comme celui de Cornavin. Le bail à ferme de ce dernier expire cette année.

---

## CHAPITRE V.

### **Instruction publique, Beaux-Arts et Industrie.** **Fr. 50,562.**

---

*École d'horlogerie.* — Cet article a éprouvé quelques modifications. L'expérience ayant démontré qu'un seul sous-maître pourrait suffire pour la classe de blanc, l'on a supprimé l'allocation votée en prévision d'une seconde place. Le traitement du maître de finissage a été porté à 2,200 au lieu de 2,000, fr. d'après une convention passée avec lui lors de son engagement. L'on a introduit dans ce chapitre une nouvelle dépense, celle de 400 fr. pour un cours d'arithmétique qui ne figurait pas aux précédents budgets, mais qui était prévu dans le règlement de l'École d'horlogerie et qui a été reconnu indispensable pour permettre aux élèves de suivre les cours de l'École industrielle. Enfin nous avons été contraints d'abaisser de 6,400 fr. à 5,100 le produit présumé des écolages, la Commission ayant jugé nécessaire de réduire les prix à payer par les élèves pour les classes de blanc et de finissage.

Nous pouvons prévoir une petite économie de 300 fr. sur les frais d'outils et les dépenses imprévues pour l'école des femmes, maintenant que les plus fortes avances ont eu lieu.

*Écoles primaires, École industrielle, École des beaux-arts.* — Rien n'est changé dans les sommes allouées à ces écoles. Nous aurions vivement désiré pouvoir accorder 400 fr. qui nous étaient demandés pour un cours d'ornement supérieur, mais la situation financière de la Ville nous a engagés à ajourner cette nouvelle dépense.

*Bibliothèque publique.* — L'augmentation de 120 fr. à la rubrique *ouverture plus fréquente de la Bibliothèque* a pour but de permettre la distribution des livres de la Bibliothèque circulante pendant l'époque des vacances. Cette amélioration, dont le public a déjà joui cette année, a été vue avec plaisir et justifie ce léger sacrifice. La Société économique ayant bien voulu prendre à sa charge les réparations de la toiture de la Bibliothèque, et renoncer à l'abonnement de 92 fr. que nous avions à lui payer pour cet objet, nous avons ajouté cette petite somme à celle affectée aux achats de livres.

*Entretien du Musée académique.* — La somme est la même qu'au précédent budget à l'*ordinaire*.

*Allocations pour la Gymnastique.* — La somme de 200 fr. qui avait été votée à l'*extraordinaire*, dans la prévision d'un établissement d'enclos et de quelques machines dans les fossés pour exercices d'été, n'ayant pas été employée, nous vous demandons de la reporter sur le prochain exercice, en la maintenant à l'*extraordinaire*.

*Allocation à la Société des arts.* — Nous vous proposons de voter deux nouvelles allocations, d'ensemble 267 fr. pour la part de la Ville dans un cours de tenue de livres et dans un cours de droit commercial. Ces deux cours, sollicités par la Classe d'industrie, ayant déjà été réclamés

à plusieurs reprises, nous sommes assurés de votre concours. La Ville paie un tiers seulement des frais et le Canton les deux autres tiers.

## CHAPITRE VI.

### **Entretien des propriétés municipales.**

**Fr. 36,375.**

Nous avons pensé pouvoir réduire de 500 fr. chacune des allocations pour l'entretien des bâtiments divers et du Théâtre, et de 1,000 fr., celle pour les quais, égouts, etc.

Par contre, d'assez fortes réparations devant être faites au Pont des Bergues, nous avons dû augmenter de 2,000 fr. l'allocation pour ce pont. Nous vous demandons aussi 1,000 fr. de plus pour les promenades, en vue des réparations et du remplacement d'un grand nombre de bancs, mais pour bien constater que cette dépense est exceptionnelle, nous vous proposons de l'allouer à l'*extraordinaire*.

Une autre dépense considérable de 10,000 fr. que nous vous demandons également à l'extraordinaire nécessite quelques explications. Elle a pour objet de réparer le local de l'ancienne Machine hydraulique, dans le but de pouvoir enfin mettre à exécution l'arrêté municipal du 24 décembre dernier. Nous espérons pouvoir vous annoncer

bientôt que ce local sera utilisé d'une manière conforme aux vœux que vous aviez exprimés, et vous verrez au chapitre *Loyers divers* des recettes municipales, que nous faisons figurer son produit dans nos recettes, quoique la location n'en soit pas encore définitivement arrêtée. Au surplus, les dépenses de mise en état n'auront lieu que lorsque un bail aura été passé et que l'on connaîtra précisément la destination qui sera donnée à ce bel emplacement. Cette tractation a été l'objet de l'attention toute particulière du Conseil administratif.

Il s'est aussi préoccupé des horloges publiques, et entre autres de la grande convenance d'en établir une à la place de la Madeleine. Après avoir reconnu en principe l'utilité de cette création et du remplacement de quelques autres horloges, il s'est vu à regret forcé d'ajourner encore ces dépenses.

---

## CHAPITRE VII.

### **Voirie et Élargissement des rues de la Ville.**

**Fr. 28,800.**

---

Si nous ne vous proposons aucun changement sur ce chapitre, ce n'est pas que nous n'eussions été très-désireux d'augmenter assez fortement l'allocation pour l'entretien et le renouvellement des pavés. C'est là un genre de dépense dont nous reconnaissons l'utilité et même l'urgence, mais cependant nous avons dû faire céder nos vœux à la conve-

nance de maintenir une certaine harmonie entre les divers chapitres de dépense et à la nécessité absolue de prendre en sérieuse considération notre position financière. Nous espérons qu'à l'un de nos plus prochains budgets nous pourrons augmenter l'allocation pour les pavés, notamment pour la substitution des pavés carrés aux pavés ronds, dans les localités où les premiers peuvent être placés. Mais actuellement, en regard des réparations considérables que nous avons à faire, nous serons contraints d'attribuer aux pavés ronds presque la totalité de la somme disponible.

## CHAPITRE VIII.

### **Machines hydrauliques et Fontaines.**

**Fr. 16,450.**

Nous avons dû augmenter de 1,200 fr. la somme de 2,000 fr. prévue au budget de 1845 pour l'entretien des bassins des fontaines existantes et des sources, parce que nous avons ajouté à cette rubrique les frais qu'occasionneront les bouches à eau et le service de barrage. Cette nouvelle cause de dépenses n'avait pas encore été prévue dans vos budgets, mais elle n'en est pas moins inévitable.

Nous avons aussi ajouté à ce chapitre une dépense de 400 fr. pour indemnité de logement allouée à M. l'Inspecteur des eaux, qui, jusqu'à présent a été logé dans le bâtiment de l'ancienne Machine, mais qui, par suite de la nouvelle destination qui va être donnée à ce bâtiment, ainsi qu'il a été expliqué au chapitre 6, sera obligé de



chercher ailleurs le logement qui lui était dû par l'Administration municipale.

---

## CHAPITRE IX.

### **Éclairage de la Ville. — Fr. 47,950.**

---

Ce chapitre se compose : 1<sup>o</sup> d'une somme de 41,756 fr. pour frais de l'éclairage au gaz, savoir :

264 becs à nuit pleine à 40 c., 146 fr. par an,	Fr. 38,398
40 becs à demi-nuit à 23 c., 83 fr. 95 c. p <sup>r</sup> an,	3,358
	<u>Fr. 41,756</u>

Le seul changement sur le budget précédent consiste dans l'addition d'un bec à nuit pleine, accordé par de nombreuses et instantes sollicitations à la partie de la rue du Rhône, située entre les places du Lac et de Longemalle. Ces réclamations ayant paru fondées au Conseil administratif, il y a fait droit, regrettant toutefois d'avoir dû refuser d'autres demandes qui lui ont paru moins bien justifiées.

2<sup>o</sup> D'une somme de 1,694 fr. pour l'éclairage à l'huile dans la ville, en vertu d'une convention récemment renouvelée. Il reste encore 7 lanternes à nuit pleine dans des localités où l'on n'a pu jusqu'à présent établir l'éclairage au gaz, savoir : aux promenades de la Treille et de Saint-Antoine et aux Allées du Sel, des Boucheries de l'Île et du Four de la Fusterie. Le Conseil administratif aurait désiré substituer ce dernier mode dans ces localités; il s'en est

occupé avec zèle et il a fait dresser des devis, d'après lesquels l'éclairage n'aurait pas été plus coûteux, mais il a reculé devant les frais de premier établissement qui auraient atteint au moins le chiffre élevé de 5,000 fr.

La dépense de 1,694 fr. pour l'éclairage à l'huile dans la ville, qui augmente sensiblement ce chapitre, avait été omise dans le budget pour 1845, mais elle avait été ordonnancée, et elle n'en figurera pas moins au Compte-Rendu de l'exercice courant.

3° D'une somme de 4,500 fr. pour l'éclairage à l'huile des ponts extérieurs, des portes et de la route de Carouge. Quoique le Conseil administratif ait obtenu une légère diminution sur le prix de l'huile et qu'il conserve exactement le même nombre de lanternes, cet éclairage dépasse de 1,380 fr. les prévisions de l'année dernière. Celles-ci, au moment où l'on substituait le gaz à l'huile, n'avaient pu être parfaitement exactes, mais le Compte-Rendu du présent exercice, prouvera que nous ne faisons que continuer les choses sur l'ancien pied. Le Conseil administratif a cherché à l'améliorer, et, par une nouvelle convention qu'il vient de passer avec les mairies de Carouge et de Plainpalais, le remboursement fait par ces communes, qui n'était que de 365 fr., a été arrêté à 550 fr. Cette somme est portée aux recettes à la lettre *L*, ainsi que celle de 1,150 fr. remboursée par le Canton pour frais d'éclairage aux trois guichets. La dépense réelle de la Ville sera donc réduite à 2,800 fr. pour les portes, ponts, etc.

---

## CHAPITRE X.

### **Secours pour les Incendies. — Fr. 8,900.**

---

Nous n'avons aucune observation à faire sur les dépenses ordinaires qui sont les mêmes que l'année précédente. Il vous a été donné alors des explications sur la dépense extraordinaire de 4,000 fr. à répartir sur quatre années, pour établir des doubles courses en cuir à toutes les pompes. Nous vous demandons une allocation de 1,000 fr. pour le second quart de cette amélioration. Les autres dépenses à l'extraordinaire, d'ensemble 700 fr., sont des réparations urgentes et indispensables qui chaque année se représentent sous une forme ou sous une autre. Dans l'ensemble, ce chapitre offre une légère réduction de 30 fr.

---

## CHAPITRE XI.

### **Police et Surveillance. — Fr. 15,590.**

---

Ce chapitre n'offre aucun changement dans le chiffre total de la dépense comparée à celle du budget pour 1845. Les frais de chauffage des loges ont été diminués de 40 fr. ajoutés au chapitre 4, comme il a été expliqué plus haut, aux frais de bureau fixes de l'Octroi municipal, mais il a été ajouté une pareille somme pour le chauffage d'un troi-

sième planton rétribué au pont des Terreaux. La Ville a pris à sa charge cette petite dépense en considération du service relatif à l'Octroi que font ces employés.

---

## CHAPITRE XII.

### **Fortifications. — Fr. 1,500.**

---

Ce chapitre a été fixé par le Conseil d'état, conformément à la Loi du 4 juillet 1834, à la somme de 3,000 fr., dont moitié à la charge de la Ville.

---

## CHAPITRE XIII.

### **Objets divers. — Fr. 6,475.**

---

La somme totale, savoir 2,400, fr. des subventions de la Ville aux exercices de l'Arquebuse et de la Carabine, de la Navigation et de l'Arc, est la même que celle des années précédentes, mais ayant égard aux propositions faites dans le sein du Conseil municipal, nous avons modifié la répartition à en faire. Nous vous proposons d'attribuer à l'exercice de l'Arquebuse et de la Carabine et à l'exercice de la Navigation, une somme égale de 1,000, et nous avons laissé le solde resté disponible, savoir 307 fr. 70 c., sans affectation spéciale, pour être réparti par le Conseil admi-

nistratif en prix distribués aux grands tirs de ces deux exercices.

Nous avons introduit un nouvel article de dépense, savoir 400 fr. pour allocation de la Ville pour la fête des élèves du Collège de Genève aux Promotions. Déjà deux fois vous avez contribué à l'agrément de cette charmante fête et nous sommes empressés de répondre aux vœux unanimes manifestés dans le Conseil municipal en donnant à cette subvention un caractère fixe et permanent.

Nous avons porté de 2,000 fr. à 2,400 fr. les frais du Mémorial des séances du Conseil municipal, pour nous rapprocher davantage du chiffre de cette dépense qui, en 1843, s'est élevée à Fr. 2,137 90 c.

en 1844, » Fr. 2,601 45 c.

et qui dépassera certainement 2,000 fr. pour l'année courante. Cette augmentation est aussi motivée sur la demande que nous vous adressons de faire distribuer le Mémorial à tous les membres du Conseil municipal. Les abonnés qui font partie de ce Conseil, ne sont qu'au nombre de 50, ce qui représente, déduction faite d'une retenue au profit de l'imprimeur, une somme de 140. La petite perte qui en résulterait pour nos finances serait en partie compensée par une économie dans les frais d'impressions générales, car l'on pourrait ainsi se dispenser des impressions séparées de plusieurs rapports. Il en résulterait d'ailleurs le grand avantage de mettre entre les mains de tous les membres de ce Conseil, des documents souvent utiles à consulter. Nous espérons donc que notre proposition sera adoptée.

---

## CHAPITRE XIV.

### **Constructions nouvelles. — Fr. 15,800.**

---

Ce chapitre a été l'objet de longues délibérations dans le sein du Conseil administratif, dont tous les membres auraient vivement désiré voir augmenter le chiffre, notamment en ce qui concerne la création d'une nouvelle fontaine au Molard en remplacement de celle actuelle, et divers autres objets déjà mentionnés dans ce rapport, tels qu'une horloge à la Madeleine, l'établissement de l'éclairage au gaz dans diverses localités, etc. Mais l'obligation de ne pas trop dépasser les recettes présumées a paru tellement impérieuse, que nous avons dû limiter le chiffre de 15,800 fr. Il nous reste à ajouter quelques mots sur les constructions proposées.

L'on ne pouvait différer plus longtemps de s'occuper de la fontaine provisoire en bois qui dépare la Cour de Saint-Pierre. Il fallait ou la supprimer tout à fait ou la remplacer. Après une enquête qui a convaincu le Conseil administratif que des habitudes s'étaient créées, et que les habitants du voisinage tenaient beaucoup à conserver cette fontaine, son remplacement a été arrêté, et une somme modique vous est demandée pour y pourvoir. Cette fontaine sera semblable à celle de la Grand'Rue.

Les débris de monuments et autres objets d'antiquité qui se trouvent déposés depuis bien des années dans la petite cour du Musée académique, et qui ont été reconnus appartenir à la Ville, se dégradant, l'Administration du Musée, en a recommandé la translation dans un local cou-

vert, à l'abri des intempéries des saisons. Le choix de ce local a été difficile, mais, grâce à l'obligeance de la Société économique qui a consenti à laisser déposer ces objets dans la petite cour attenante à la Bibliothèque publique, nous pouvons espérer un abri convenable pour ces antiques monuments. Les dépenses de construction d'un hangar sont estimées à environ 800 fr., et les frais de translation à 200 fr.

Nous vous demandons 800 fr. pour frais de premier établissement de l'éclairage au gaz dans une partie du Musée Rath et au bâtiment de Gymnastique. Ces dépenses sont vivement réclamées par les autorités compétentes et nous paraissent dans l'intérêt des élèves.

Nous prévoyons une dépense d'environ 3,000 fr. pour l'étude détaillée des projets d'abattoir et pour les nouveaux plans et les nouvelles études qui deviennent nécessaires par suite du refus qu'a fait le Conseil d'état à autoriser la vente disséminée dans la ville de Genève. Un rapport spécial vous sera fait sur ce sujet.

Nous n'ajouterons que peu de mots sur la construction d'un poids à bascule à la Porte-Neuve. Cette somme, que vous aviez votée en janvier 1844, n'a pas pu être employée par suite de l'impossibilité de s'entendre avec les Autorités cantonales pour l'emplacement à choisir. Il nous a paru que, dans l'intérêt du service et du public, l'on ne pouvait différer plus longtemps cette création, aussi avons-nous renoncé les tractations avec le Conseil d'état, et bien que nous n'ayons pu jusqu'à présent tomber d'accord, nous espérons être sous peu en mesure de déterminer d'une manière définitive une place satisfaisante.

## Recettes.

---

### **A) Produit brut de l'Octroi. — 247,000.**

---

Si nous avons suivi l'ancien système, alors que l'on indiquait la moyenne des recettes des dix dernières années, sous déduction de 10 pour cent, nous n'aurions dû porter le chiffre de l'Octroi qu'à 240,000 fr., mais dans les circonstances actuelles, nous n'avons pas vu de motifs suffisants pour rien changer aux prévisions des budgets pour 1843, 1844 et 1845 qui ont également été évaluées à 247,000 fr. Le produit réel de l'Octroi a été en 1843 de 247,981 fr. 97 c.

<i>Id.</i>	<i>id.</i>	en 1844 de 246,099 fr. 75 c.
------------	------------	------------------------------

et celui de l'exercice courant surpassera un peu cette dernière somme, autant du moins qu'il nous est permis de le préjuger aujourd'hui.

---

### **D) Produit des transactions sur contraventions de police. — Fr. 500.**

---

Cet article paraît pour la première sur nos budgets, quoiqu'il ait déjà figuré au tableau des recettes pour l'exercice de 1844, en 454 fr. Il se compose de la moitié du montant des recettes provenant de transactions sur con-



traventions de police. L'autre moitié est attribuée aux divers employés de la police municipale.

---

**E) Loyers divers. — Fr. 31,000.**

---

Le seul changement notable qu'ait éprouvé ce chapitre est l'addition présumée de huit mois de loyer de l'ancienne Machine hydraulique. Nous nous référons à cet égard aux détails donnés plus haut au chapitre 6 des dépenses.

Le loyer d'un haut-banc ne figure que pour neuf mois, parce qu'il doit être démoli l'automne prochain.

---

**G) Produit brut de la Pêche. — Fr. 1,355.**

---

L'augmentation de la ferme de la pêche des fossés et du Rhône provient d'un nouveau bail passé par le Conseil administratif.

---

**H) Abonnements pour fontaines particulières.  
Fr. 3,000.**

---

Ce produit a éprouvé quelque amélioration, et il est à espérer qu'il augmentera successivement par de nouvelles concessions d'eau aux particuliers.

---

**L) Remboursements et Subventions à recevoir.**  
**Fr. 8,084.**

L'augmentation de ce chapitre provient des remboursements pour frais d'éclairage, ainsi qu'il a été expliqué plus haut, au chapitre 9 des dépenses.

**RÉSUMÉ.**

Messieurs,

De l'exposé que nous avons eu l'honneur de vous faire, et des détails explicatifs imprimés qui vous ont été distribués, il résulte que les dépenses ordinaires et extraordinaires prévues pour l'année 1846, s'élèvent

à Fr. 336,416 20 c.

et que les recettes présumées s'élèvent à 228,719 »»

présentant ainsi un déficit de . . . . . Fr. 7,697 20 c.

Nous n'entrerons pas maintenant dans des explications sur la situation financière de la Ville de Genève, puisque tout ce qui a trait à cette situation vous sera exposé en détail dans un rapport spécial sur la dette flottante. Nous réitérons seulement ici l'expression de nos regrets d'avoir dû refuser ou ajourner plusieurs dépenses utiles, afin de ne pas augmenter le chiffre du déficit probable du prochain exercice.

Nous terminerons en proposant à votre sanction l'arrêté suivant :

**Projet d'arrêté.**

Le Conseil municipal de la Ville de Genève ,

*Arrête :*

## Art. 1.

Les dépenses ordinaires de la Ville de Genève , pour l'année 1846, sont évaluées à *trois cent mille, quatre cent quarante-neuf francs et vingt centimes*, conformément au budget.

## Art. 2.

Les dépenses extraordinaires de la ville de Genève pour l'année 1846, sont évaluées à *trente-cinq mille, neuf cent soixante-sept francs*, conformément au budget.

## Art. 3.

La somme de *trois cent vingt-huit mille, sept cent dix-neuf francs* est mise à la disposition du Conseil administratif pour pourvoir à ces dépenses ; elle sera fournie par les recettes qui s'élèvent, selon l'évaluation approximative portée au budget, à une somme égale.

## Art. 4.

La somme de *sept mille, six cent nonante-sept francs vingt centimes*, formant le solde, sera portée au débit du compte de *Résultats généraux*, à moins que l'excédant des recettes qui seront réalisées, sur les prévisions du présent budget, ne fournissent le moyen de le balancer.



**COMPTE-RENDU**  
DE  
**L'ADMINISTRATION MUNICIPALE**  
**DE LA VILLE DE GENÈVE**

PENDANT

**l'année 1846.**

Présenté par le Conseil Administratif au Conseil Municipal

DANS SA SÉANCE DU 20 AVRIL 1847.



*Genève,*

IMPRIMERIE D'É. CAREY, RUE VERDAINE, 268.

---

1847



# Compte-Rendu

DE

## L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

**pendant l'année 1846.**

---

Messieurs les membres du Conseil municipal,

Le Conseil administratif, en exécution de l'article 56 de la Loi du 20 mars 1843, vient retracer devant vous les principaux actes de l'Administration municipale de la ville de Genève pendant l'année 1846.

Le Compte-Rendu financier vous a été, selon l'usage, distribué à domicile.

### État Civil.

*Mouvement de la population de la ville de Genève pendant l'année 1846.*

Naissances *	}	du sexe masculin. . . . .	310
		du sexe féminin. . . . .	279
		Total, <u>589</u>	

Soit 3 de moins qu'en 1845.

\* Réparties entre 335 Genevois, 122 Suisses d'autres cantons, 1 heimatlos, 131 étrangers.

Mariages	{	entre Genevois. . . . .	63
		» Genevois et étrangères. . . . .	45
		» étrangers et Genevoises. . . . .	42
		» étrangers. . . . .	35
		Total, <u>185</u>	

Soit 32 de moins qu'en 1845.

Divorces 4. Soit 2 de moins qu'en 1845.

Décès	{	du sexe masculin. . . . .	271
		du sexe féminin . . . . .	276
		Total, <u>547</u>	

Soit 3 de moins qu'en 1845.

Morts-nés, non-compris dans le total des naissances ni dans celui des décès :

Du sexe masculin. . . . .	12
Du sexe féminin. . . . .	15
Total, <u>27</u>	

Soit 1 de plus qu'en 1845.

Le service du bureau de l'État civil, dont s'acquittaient précédemment les huissiers du Conseil d'État, a été confié à l'huissier de l'Administration municipale.

Le Conseil administratif a aussi fait restaurer le mobilier de la Chambre des mariages, qui était dans un état de vétusté peu en harmonie avec sa destination.



**Octroi.**

Les fonctions dont M. le contrôleur Bordier a été revêtu depuis le 9 octobre ne lui permettant pas de se consacrer exclusivement au service de l'octroi, le Conseil administratif a accepté avec reconnaissance l'offre qui lui a été faite par M. Pelet, contrôleur de la douane, de suppléer M. Bordier dans la partie de sa tâche que ses nouvelles occupations l'empêcheraient de remplir. Grâce à cet important service, ainsi qu'à l'activité et au zèle de M. Bordier, l'octroi n'a éprouvé aucun relâchement dans sa direction générale.

Le seul changement survenu dans le personnel des employés a été la nomination du sieur Jean Dimier au poste de visiteur, en remplacement du sieur François Cuivret.

La récolte des vins de l'année 1846 a été favorable; aussi les recettes de l'octroi s'en sont-elles heureusement ressenties.

Le produit total de l'octroi en 1846 est de

	Fr. 278,381,17 c.
Celui de 1845 était de.....	- 252,601,49 c.
Différence en plus	<u>Fr. 25,779,68 c.</u>

Cette différence provient du produit des boissons et de celui des comestibles.

Le produit des liquides et boissons est supérieur de 26,628 fr. 40 c. à celui de l'année 1845. Le produit des comestibles est supérieur de 1,643 fr. 75 c. à celui de la même année.

Les autres produits de l'octroi ont éprouvé quelque diminution.

En 1846, il est entré 3,626 setiers de vins de Suisse et du Canton, et 11,091 setiers de vins étrangers, de plus qu'en 1845.

Le changement de tarif pour une certaine catégorie de liquides a été mis en vigueur dès le 15 août 1846. Depuis lors jusqu'au 31 décembre de la même année, ce changement a produit une augmentation de recettes de 5,216 francs, répartie comme suit :

17,650	setiers de vins de Suisse et du Canton ,
17,225	» de vins étrangers ,
222	» de vins fins ,
209	» de vinaigre et vins gâtés ,
1,992	» de bière.

Avant de mettre à exécution le nouveau tarif, et afin d'ôter tout caractère de rétroactivité à la mesure, le Conseil administratif a autorisé les entrepositaires à acquitter à l'ancien droit les quantités précédemment déposées. Le commerce a profité de cette faculté par un acquittement anticipé sur la visite faite à la fin de l'année.

Au reste la modification apportée au tarif de l'octroi rend impossible toute comparaison détaillée entre les produits sur lesquels elle porte, et ceux des mêmes catégories pour les années précédentes.

L'augmentation du produit des comestibles provient principalement des bœufs, des vaches, des veaux et des moutons. Le nombre des porcs introduits en 1846 est à peu près égal à celui de 1845.

Le poids moyen des bœufs a été en 1846 de 1,242 liv. soit de 31 livres au-dessous de celui de 1845. A cet égard

il paraît s'être établi depuis quelques années une progression décroissante. Ce poids était :

en 1845 de 1,273 livres.  
 en 1843 de 1,290 »  
 en 1841 de 1,311 »

Le nombre des vaches amenées aux abattoirs s'est encore accru cette année. Il était de 802 en 1845, il a été de 880 en 1846. On peut présumer que la différence qui existe entre la taxe des bœufs et celle des vaches n'est pas étrangère à ce fâcheux résultat ; car c'est une prime donnée à l'importation de ce genre de bétail.

Les contraventions d'octroi constatées en 1846 se sont élevées au nombre de 199, soit 79 de plus qu'en 1845, où il était déjà considérable. C'est la meilleure preuve de la vigilance des employés. Deux de ces contraventions ont été déférées aux tribunaux ; les autres ont été transigées.

### **Boucheries.**

*(Voir le Tableau ci-derrière.)*

### Nature et quantité du bétail abattu aux boucheries de Genève en 1846.

NATURE du bétail.	Quantités abattues		BÊTES rentrées au moyen d'un passavant.	TOTAL des têtes réellement reconnues.	DIFFÉRENCE résultant d'abat- tage clandestin et de réexporta- tions.	TOTAL des têtes ayant acquitté le droit.
	à Longemalle.	à l'He.				
Bœufs.....	1,112	808	6	1,926	»	1,926
Vaches.....	555	323	2	880	»	880
Veaux.....	11,835	4,391	1	16,227	563	16,790
Moutons.....	9,547	4,296	42	13,885	1,051	14,936
Porcs.....	2,034	2	4	2,040	93	2,133
Chèvres.....	17	23	»	40	10	50

On voit que le nombre des bêtes abattues en dehors des abattoirs a été de 1,717. En 1845, il était de 981.

**Hôtels, Auberges, Cafés, Cabarets et Logis  
d'ouvriers.**

Le nombre total de ces établissements était au 31 décembre 1846 de 455, répartis comme suit :

	4	de	1 <sup>re</sup>	classe.
	20	de	2 <sup>e</sup>	»
	51	de	3 <sup>e</sup>	»
	95	de	4 <sup>e</sup>	»
	56	de	5 <sup>e</sup>	»
	37	de	6 <sup>e</sup>	»
	40	de	7 <sup>e</sup>	»
	152	de	8 <sup>e</sup>	»
Total,	<u>455</u>			

C'est 2 établissements de 2<sup>e</sup> classe de moins qu'en 1845.

» 4	»	de 3 <sup>e</sup>	»	de plus	»
» 9	»	de 4 <sup>e</sup>	»	de moins	»
» 3	»	de 5 <sup>e</sup>	»	de moins	»
» 4	»	de 6 <sup>e</sup>	»	de moins	»
» 4	»	de 7 <sup>e</sup>	»	de plus	»
» 5	»	de 8 <sup>e</sup>	»	de moins	»

En tout 15 établissements de moins qu'en 1845, où le nombre total était de 470.

**Immeubles.**

Le Conseil municipal ayant, dans sa séance du 24 avril 1846, pris connaissance de la convention intervenue entre le Conseil administratif et le Département militaire au

sujet de la caserne de Chantepoulet, il est inutile de revenir sur cette question, si ce n'est pour mentionner un fait qui est venu à l'appui de la manière dont elle a été résolue. Dans la discussion soulevée à ce sujet au sein du Conseil municipal, des doutes furent manifestés sur l'existence du décret impérial qui avait remis la caserne de Chantepoulet à la commune de Genève. Effectivement ce décret ne se trouve pas dans le bulletin des lois; mais des recherches entreprises aux archives générales du royaume de France l'ont fait découvrir. Il est sous la date du 25 août 1810. Une ampliation en a été délivrée à la requête du Conseil administratif, et cette pièce demeure déposée parmi les titres des propriétés municipales.

Le Conseil administratif a placé pour concierge de ce bâtiment M. Linck, sous-inspecteur des Travaux de la Ville.

La mise en état des bâtiments et artifices qui composent l'ancienne Machine hydraulique, convertie en ateliers, à exigé 4,000 francs en sus des deux sommes votées par ce Conseil pour cet article. La première somme de 10,000 francs avait été calculée sur la réparation pure et simple des locaux, tels qu'ils existaient; et celle de 5,000 francs, qui plus tard y fut ajoutée était le résultat présumé du bail passé avec MM. Darier frères. Mais, bien qu'on pensât avoir suffisamment évalué les dépenses, lorsqu'on vint à démolir les anciens artifices, on fut étonné de l'état de vétusté où se trouvaient presque toutes les pièces qui avaient été jusque-là cachées aux regards, principalement pour ce qui tenait aux fondations. Les travaux étaient commencés, le bail signé; on ne pouvait pas revenir en arrière. Au surplus le résultat a été pleinement satisfaisant. En particulier la grande roue,

rétablie entièrement à neuf, peut être mentionnée comme une construction qui laisse peu de chose à désirer.

L'entrée en jouissance par les locataires actuels date du 1<sup>er</sup> août 1846.

### **Travaux.**

La section des Travaux a statué pendant l'année 1846 sur 532 requêtes, réparties comme suit :

181	relatives	à l'établissement d'enseignes,
35	»	à des réparations ou reconstructions de maisons,
35	»	à l'établissement d'auvents et d'avant-toits,
33	»	à l'établissement de devantures de magasins,
52	»	à des vitrines et étalages,
21	»	à des trapons de caves,
19	»	à des tentes mobiles devant les magasins,
85	»	à l'établissement de portes, volets et fenêtres,
16	»	à la construction d'égouts particuliers,
55	»	à divers travaux sur la voie publique.
<u>532</u>		

### **Entretien des bâtiments municipaux.**

La somme affectée à ce chapitre s'accroît régulièrement dans une assez forte proportion. Cela provient de ce que le nombre des locaux utilisés est chaque année plus considérable, et de ce que plusieurs des bâtiments apparte-

nant à la Ville sont parvenus à un âge où les réparations deviennent plus fréquentes.

Cette année la dépense pour l'entretien des bâtiments a dépassé de 3,700 francs environ l'allocation du budget. Mais l'on peut compter 2,400 francs consacrés à des travaux imprévus ou à l'appropriation de locaux destinés à être rendus productifs. Aussi doit-on présumer que la somme de 7,000 francs portée au budget de l'année actuelle sera suffisante.

Les bâtiments du Musée Rath, des magasins, de la gymnastique, de la caserne de Chantepoulet, les ponts à bascule, ont nécessité d'assez grands frais pour leur entretien ou leur mise en état.

### **Quais, Ponts, Égouts.**

La somme dépensée pour ce service toujours coûteux, a faiblement surpassé celle que le budget y avait consacrée. Le Compte-Rendu de 1845 contient un aperçu de la nature des travaux qui rentrent dans ce chapitre. Il serait difficile de présenter une appréciation claire et concise du grand nombre de petites réparations qui s'y rapportent; mais on peut remarquer que l'entretien des égouts et des abords du Rhône absorbe constamment la plus grande partie des dépenses.

Parmi les travaux occasionnés par l'élévation extraordinaire des eaux du lac, on peut citer la coupure ou le barrage du grand égout près de son origine sur la place du port. Sans cette opération, les eaux auraient reflué par les grilles des égouts, et plusieurs parties basses de la Ville eussent été désagréablement inondées.

La même cause a provoqué la suppression de l'épuisoir du quai du Seujet. Cet épuisoir était mal placé dans la



partie la plus étroite et la plus rapide du bras droit du Rhône. Il a été enlevé sur la demande de l'Administration cantonale.

Le crédit ouvert pour l'entretien du pont des Bergues a été légèrement dépassé. Mais le Conseil administratif a cru qu'il était convenable d'exécuter sans retard toutes les réparations nécessaires, afin d'éviter pour l'avenir des frais plus considérables. Il y a tout lieu d'espérer que ce résultat sera obtenu, et que l'entretien du pont n'atteindra pas en 1847 le chiffre de la dépense moyenne.

### **Trottoirs et Élargissements.**

On a construit, conjointement avec les propriétaires des maisons riveraines, le trottoir de la rue de la Boulangerie, pavé en petites pierres taillées. A l'exception de cette entreprise, dont on peut apprécier l'utilité, les travaux de ce genre se sont bornés à un service de réparation et d'entretien.

La Ville a fait l'acquisition d'une petite place située sur le trottoir de la rue du Marché, et qui était une propriété particulière. Elle a pareillement acheté pour la détruire une échoppe située dans la rue du Rhône près de l'arcade du Molard. Enfin la terrasse de Bémont a été débarrassée des constructions qui l'obstruaient, et qui rendaient cet endroit dangereux en cas d'incendie.

Le Conseil administratif ne néglige aucune occasion d'effectuer ces améliorations si désirables dans nos antiques rues.

### **Pavés.**

Pendant l'année qui vient de s'écouler, on a établi très-peu de pavé taillé. La somme portée au budget pour ce service a été presque entièrement affectée aux réparations des pavés en cailloux. Cette marche était nécessitée par l'état de dégradation dans lequel se trouvait la majeure partie de nos rues. Mais désormais rien ne s'oppose à ce que la somme annuelle de 8,000 francs ne soit de nouveau consacrée à l'établissement de pavés taillés, sans que pour cela l'entretien général soit en souffrance. Dans les rues qui ont été réparées, on a cherché à faire disparaître toutes les saillies nuisibles à la circulation, en particulier les trapons de caves, et à introduire dans les égouts les eaux des descentes. Les propriétaires, à peu d'exception près, sont entrés sans difficulté dans les vues de l'Administration à ce sujet, et ont compris les avantages que retirent leurs immeubles de toutes les améliorations apportées à la voie publique.

Les principales localités qui ont été réparées sont la rue de la Cité, celle de Coutance, celle des Moulins, la place de St-Gervais, le bas de la rue Verdaine, une partie de la place Neuve, la rue de l'Hôtel-de-Ville, celle du Rempart et celle de Toutes-Ames.

Indépendamment de ces réparations exécutées par entreprise, on a continué l'emploi d'un ouvrier paveur aux ordres du bureau des Travaux, et destiné à réparer les dégradations locales du pavé.

### **Promenades.**

La dépense faite pour ce chapitre est demeurée inférieure de 2,000 francs à celle que le budget avait prévue. Cependant l'entretien général n'a pas été moins soigné que précédemment, et quelques créations nouvelles, peu importantes il est vrai, ont été effectuées.

La Direction du Jardin botanique ayant décidé l'enlèvement d'une plantation de mûriers, on a profité de cette circonstance pour transporter ces arbres dans quelques endroits des promenades extérieures.

### **Horloges.**

La construction ou le remplacement d'une horloge avait été prévue par le budget. Déjà dans le Compte-Rendu de 1845, le Conseil administratif annonçait l'intention d'appliquer la somme votée au remplacement de l'horloge du Molard. Grâce au concours des habitants de ce quartier, qui ont souscrit pour la somme de 700 francs, on a pu faire exécuter ce mécanisme sans trop excéder l'allocation du budget, ce qui autrement n'eût pas été possible, vu la complication de la sonnerie du clocher.

L'emplacement occupé par cette horloge a été cédé à la Ville par la Société économique en vertu d'un acte régulier.

L'établissement d'une nouvelle horloge à la Madeleine, également facilité par des dons particuliers, appartient au Compte-Rendu de l'année courante.

## **Service des Eaux.**

---

### *Machine Hydraulique.*

La marche de la Machine hydraulique a été en général satisfaisante pendant l'année 1846, à l'exception de quelques accidents, qui ont été immédiatement réparés par l'entrepreneur de ce service.

Quelques objets accessoires dans le bâtiment ont été exécutés: le plus important est l'établissement de nouvelles barrières en fer destinées à préserver de danger les personnes qui circulent autour des roues et des pompes.

### *Fontaines.*

Il est difficile de reculer longtemps encore devant les frais qu'occasionnera la réparation ou la reconstruction complète de plusieurs de nos principales fontaines. Celle du Molard en particulier ne saurait guère attendre un terme bien éloigné.

La petite fontaine de la cour de St-Pierre a été achevée. Elle a coûté un peu moins que ne le portait l'estimation.

Le déplacement de la fontaine située à l'extrémité du quai du Sujet, ainsi que le lavoir en pierre qui l'accompagne, ont bien réussi. Cette construction a coûté 1200 francs de moins que la somme votée par le Conseil municipal. L'économie provient de l'emploi de matériaux que la Ville possédait, et qui ont pu être utilisés pour cet ouvrage.

Les frais pour l'entretien des fontaines, des sources,

des bouches à eau et des barrages n'ont pas excédé le allocations votées. Aussi a-t-on sagement conservé le même chiffre au budget de 1847. Du reste ce service, qui est indépendant de celui de la Machine hydraulique, se fait avec beaucoup de régularité.

### *Concessions d'eau.*

On a concédé six nouvelles fournitures d'eau pendant l'année 1846. Aujourd'hui il y a 280 litres d'eau débités par minute, qui sont répartis entre des maisons particulières et des établissements publics. C'est à peu près la moitié de la quantité d'eau que fournissait naguère l'ancienne Machine hydraulique. Par suite d'une concession demandée, on a établi dans la rue des Belles-Filles une conduite en fer de 560 pieds de longueur.

### **Éclairage de la Ville.**

L'éclairage au gaz a été étendu cette année aux trois portes de la Ville, aux promenades de la Treille et de St-Antoine, et à quelques passages municipaux. Cette extension a occasionné des frais d'établissement; mais il en résulte une amélioration de service et une diminution de dépense annuelle. De plus depuis le 1<sup>er</sup> mars le nombre des lanternes éclairées à demi-nuit a été porté à 70 de 40 qu'il était auparavant. Cette mesure donne une économie d'environ 1,800 francs par année, sans que pour cela l'éclairage général de la Ville paraisse insuffisant.

Le Canton a remboursé une partie (600 francs) des frais faits pour l'établissement du gaz à l'avancée de Cornavin.

## Police municipale.

### *Service des Inspecteurs municipaux.*

Ce service a continué à se faire régulièrement d'après les attributions de police confiées par la loi à l'Administration municipale.

Les employés, et très-spécialement l'inspecteur chef, M. Galland, se sont acquittés de leurs fonctions de manière à ce qu'il n'y eût aucun ralentissement dans l'amélioration progressive de la propreté et de la viabilité de nos rues et places publiques.

Il a été envoyé pendant cette année 1,200 bulletins de contraventions. Sur ce nombre 78 n'ont pas entraîné d'amende, mais seulement des avertissements, ou bien ont été annulés pour divers motifs. Sur les 1,122 autres, 1,115 ont donné lieu à des transactions, et sept seulement ont été déférés aux tribunaux.

La distance qui sépare ces deux derniers chiffres indique qu'en général notre population comprend très-bien la nécessité de se soumettre d'elle-même aux exigences d'un règlement conçu dans l'intérêt de tous les citoyens.

Les contraventions se classent comme suit :

	En 1846.	En 1845.
Dépôts de balayures après les heures fixées	331	351
Dépôts de matériaux non autorisés . . . .	101	166
Travaux sur la voie publique non autorisés	159	146
Contraventions de fontaines . . . . .	108	69
Dégradations aux promenades et édifices publics . . . . .	120	47
<i>A reporter,</i>	819	779

	En 1846.	En 1845.
<i>Pour report</i>	819	779
Contraventions de pêche . . . . .	8	10
Pavés non rétablis . . . . .	15	10
Stationnements de voitures. . . . .	144	144
Embarras de la voie publique . . . . .	95	37
Ponts de barques non retirés . . . . .	14	10
Travaux non éclairés . . . . .	24	29
Objets divers . . . . .	81	59
	<u>1,200</u>	<u>1,178</u>

Il résulte de l'examen de ce tableau que la surveillance, quant aux promenades et aux édifices publics, a été plus active. A cet égard l'Administration s'est conformée au vœu manifesté à plusieurs reprises dans le sein du Conseil municipal. Il en est de même pour ce qui concerne les embarras sur la voie publique. Quant aux contraventions de pêche, la hauteur des eaux de l'été dernier a rendu la surveillance très-difficile.

### **Poids publics.**

Les plaintes réitérées sur la difficulté qu'éprouvaient les particuliers à vérifier avec exactitude le poids des denrées achetées par eux, ont engagé le Conseil administratif à rendre tout à fait gratuit, pendant les matinées des jours de marché, l'usage des romaines municipales établies sur les places de marché les plus fréquentées. Cette mesure admise d'abord par voie d'essai, ayant obtenu un résultat favorable, a reçu la sanction du Conseil municipal, qui a porté à son budget la somme de 500 fr. pour subvenir à ce service. Trois de ces romaines existaient déjà, savoir à la place de St-Gervais, à la Fusterie et au Mollard; il en a été placé une quatrième à Longemalle.

### **Ferme des boues.**

Les prescriptions du Cahier des charges ont été exécutées avec ponctualité.

Le terme du bail passé avec le fermier devant expirer prochainement, le Conseil municipal aura, dans cette session, à examiner la convenance qu'il pourrait y avoir à le proroger.

### **Arroisement, sablage, enlèvement des neiges.**

La somme portée au budget pour frais éventuels d'arroisement, de sablage des rues et d'enlèvement des neiges, s'est trouvée suffisante, grâce au bon état d'entretien du matériel d'arroisement. Ce dernier service n'a coûté que 1,500 fr., tandis que le sablage et l'enlèvement des neiges ont absorbé la somme de 3,300 fr.

Quelque dispendieux que soit ce service, il y aurait sans doute de l'avantage à ce qu'il fût amélioré. Mais il faudrait au préalable que le règlement général de police fût modifié sur ce point. En effet, sous le régime actuel, la ville n'est tenue à faire enlever la neige que des ponts, des quais, et de quelques places déterminées. C'est aux particuliers à faire déblayer les voies adjacentes à leurs propriétés, quand l'ordre en est publié par la police. Ce système mixte a des inconvénients; il serait sans doute préférable qu'une seule administration fût chargée de tout le travail, mais il faudrait l'indemniser d'une manière équitable.



### Secours contre les incendies.

Les mêmes éloges et remerciements que toutes les années précédentes sont dus à la sollicitude préventive et au dévouement du corps des sapeurs-pompiers et de leur habile commandant. Bien que réduits en nombre, Messieurs les officiers de cet utile corps ont pu suffire à tous les besoins du service.

Il y a eu cette année 70 alertes d'incendie, distribuées comme suit :

#### *Dans la ville :*

Feux de cheminées ordinaires, dont trois fausses alertes.....	25
Feux de cheminées inquiétants.....	6
Feux peu graves de jour, dont une fausse alerte..	8
Feux peu graves de nuit.....	1
Feux graves de jour.....	0
Feux graves de nuit, dont deux signalés par le tocsin	7

#### *Hors de la ville :*

Fausse alertes.....	9
Secours arrivés sur les lieux, dont 11 dans le canton	17
	Total, 70

Il y avait eu 66 alertes en 1845.

Le matériel des secours, passé en revue par le Conseil administratif le 24 septembre, a été trouvé, comme d'ordinaire, fort bien entretenu, dans les hangars respectifs des trois compagnies. Quelques pièces de ce matériel sont

tellement anciennes, qu'il ne faut pas moins que les soins journaliers et intelligents qui y sont donnés, pour les maintenir en état de service. Quelques renouvellements ont été reconnus indispensables, et le budget a pourvu aux besoins les plus urgents. Il y a néanmoins encore des sacrifices à faire pour que toutes nos pompes soient en parfait état. L'Administration cherchera par tous les moyens à obtenir un résultat si désirable.

L'organisation des secours contre l'incendie a reçu cette année une amélioration réelle par la mise en vigueur des deux règlements du 27 mars 1846, qui tracent d'une manière claire et logique le service de la ville et celui des campagnes. En ce qui concerne la ville, la Commission dite des pompes a cessé d'être présidée par un conseiller d'Etat. Elle est actuellement composée de sept membres, savoir deux membres du Conseil administratif, délégués par ce corps en qualité de président et de vice-président de la Commission, le commandant et le major du bataillon des sapeurs-pompiers, et trois autres membres nommés par le Conseil administratif hors de son sein, et dont l'un doit être ingénieur mécanicien.

Ainsi cette Commission, par la manière dont elle est composée, de même que par le mandat qui lui est confié, est devenue entièrement municipale.

### **Théâtre.**

Il serait superflu de rappeler ici les contrariétés éprouvées cette année par notre théâtre, s'il n'en pouvait résulter d'utiles enseignements pour l'avenir.

Au commencement de l'année théâtrale, M. Hiller ayant obtenu pour deux ans le privilège de directeur, avait réussi à composer une troupe digne de notre ville, et le public

manifestait sa satisfaction par son empressement, lorsque des circonstances impossibles à prévoir vinrent paralyser ces efforts. Dès ce moment le théâtre fut à peu près abandonné, et les affaires du directeur empirèrent au point que, dans le mois de décembre, le Conseil municipal, s'écartant du principe sagement et toujours plus généralement admis de ne point subventionner le théâtre, crut devoir lui faire une modique allocation, afin d'en prévenir la clôture immédiate. Grâce à cette allocation et aux sacrifices faits par quelques amateurs, on parvint à gagner le mois de janvier, époque à laquelle les recettes sont ordinairement plus fructueuses. Cependant nous n'étions pas arrivés au bout de nos mécomptes.

La défaveur qui s'était attachée aux représentations dramatiques ne cessa point; les recettes continuèrent à diminuer, si bien que le directeur se vit forcé de se retirer laissant des dettes, dont une partie, concernant des embellissements faits à la salle, a été acquittée par le Conseil administratif. Alors les artistes de la troupe, privés de toute ressource, demandèrent au Conseil administratif l'autorisation de se réunir en société sous la direction du régisseur M. Philibert, afin d'exploiter le théâtre jusqu'à la fin de la saison. Cette demande leur fut octroyée.

Cependant on ne pouvait abandonner le théâtre à cet état d'anarchie. Une inscription fut ouverte, et quelques candidats se présentèrent pour reprendre la fin du bail de M. Hiller. M. Alexandre Bernard, qui a rempli jusqu'à ce jour le rôle de premier ténor, ayant paru offrir le plus de garanties, le Conseil administratif lui a concédé le privilège pour la durée d'un an, soit jusqu'au dimanche des Rameaux 1848, à condition qu'il se soumit au Cahier des charges voté par le Conseil municipal.

## **Instruction et Industrie.**

### **Écoles primaires.**

Les deux écoles de garçons placées au bâtiment de Bel-Air ont continué à prospérer. L'école protestante a même pris un tel accroissement que le Conseil administratif, d'accord avec le Département de l'Instruction publique, croit le moment venu de la dédoubler, et vous proposera dans cette session qu'il soit institué une nouvelle école plus spécialement destinée aux enfants du culte protestant.

Les écoles de jeunes filles, quoique de création récente, promettent de bons résultats. Celle de Chantepoulet, confiée à Mademoiselle Wallner, et ouverte depuis le 1<sup>er</sup> novembre, compte déjà une soixantaine d'élèves. Celle de Longemalle, dirigée par Mademoiselle Pittard, et ouverte le 1<sup>er</sup> janvier, en compte vingt. Enfin l'école catholique, dont l'institutrice est Mademoiselle Reverchon, a commencé le 20 novembre, et contient déjà quarante jeunes filles.

Deux comités locaux de surveillance pour les écoles primaires de la ville de Genève, l'un plus spécialement protestant, l'autre plus spécialement catholique, ont été institués par décision du Gouvernement provisoire, et sont présidés l'un et l'autre par des membres du Conseil administratif.

Enfin des comités de dames pour surveiller les leçons de couture ont été placés près de chacune des écoles protestantes de jeunes filles.

### **École Industrielle.**

Le nombre des élèves internes et externes qui se sont inscrits est de 145, savoir : 95 internes et 50 externes. C'est un nombre inférieur de cinq unités à la moyenne des années précédentes.

Les 95 internes se classent comme suit :

Genevois 77,  
Suisse d'autres cantons 8,  
Étrangers 10.

Quant à l'âge, il y en a eu 14 âgés de 17 ans ou plus, 17 âgés de 16 ans, 37 de 15 ans, 27 de 14 ans ou un peu au-dessous.

A l'égard des professions auxquelles appartiennent ces divers élèves, on peut établir la classification suivante :

- 27 sont encore occupés de leur éducation au collège ou sous des maîtres d'étude ;
- 16 sont apprentis horlogers à l'école d'horlogerie ou chez des maîtres particuliers ;
- 4 sont monteurs de boîtes ;
- 4 sont graveurs ;
- 8 sont fabricants de limes ou mécaniciens ;
- 20 sont employés dans des bureaux ou chez des négociants ;
- 14 sont apprentis de gros métiers ;
- 4 sont apprentis d'autres professions.

Les maîtres sont les mêmes que l'année précédente. M. Privat, qui n'était chargé que du cours de physique, a été appelé à donner de plus un cours de chimie.

M. Decrue a bien voulu donner un cours gratuit de géométrie descriptive, qui a été fort utile pour l'enseignement du dessin.

### **Écoles d'Horlogerie.**

#### *École des garçons.*

La marche de cet établissement a continué d'être très-satisfaisante, et le nombre des élèves s'est un peu accru.

Le cours d'arithmétique a été suivi avec régularité; mais il a été interrompu sur la fin de l'année par l'effet de la démission de M. le ministre Guillermet qui en était chargé.

L'école compte 53 élèves, soit trois de plus qu'en 1845.

Ils sont distribués comme suit :

21	dans la classe de blanc,
14	dans celle de finissage,
5	dans celle de cadrature,
3	dans celle d'échappement,
6	dans celle de plantage,
4	repassseurs.

Total, 53

#### *École des jeunes filles.*

Cette école a reçu cette année une amélioration considérable. Du local étroit et incommode qu'elle occupait à Longemalle, elle a été transférée au bâtiment dit de l'Horlogerie, situé sur le bastion du Cendrier, et cédé dans ce but par le Département militaire. Ce changement de local

a rendu possible une augmentation dans le nombre des élèves : au lieu de 16 jeunes filles dont l'école se composait à la fin de 1845, elle en comptait 28 au 31 décembre 1846, et plusieurs inscriptions étaient déjà prises.

Conformément à la décision du Conseil municipal, l'enseignement de l'échappement à cylindre par parties brisées a été introduit, sous la direction de M. Légeret, genevois et habile faiseur d'échappements. La Commission a eu lieu de se féliciter d'une complète réassite, soit dans le choix du maître, soit dans l'ensemble des progrès. Ainsi l'école comprend désormais tous les éléments jugés nécessaires au bien de la fabrique de Genève. Il est seulement à regretter que la stagnation générale du commerce ait exercé une influence momentanée sur la prospérité de cet établissement. Espérons que cet état de choses ne tardera pas à se dissiper avec les causes qui l'ont produit.

### **Bibliothèque publique.**

La Direction de la Bibliothèque publique a perdu cette année, par décès, l'un de ses membres les plus dévoués, M. J. L. Dupan. Le Conseil d'état l'a remplacé par M. le docteur Chaponnière. M. l'avocat Gide a été nommé membre de la Direction par le Conseil administratif, en remplacement de M. Bétant, démissionnaire.

Le public paraît apprécier toutes les années davantage les ressources que présente la Bibliothèque publique. La circulation des livres a plus que doublé dans l'espace de quatre ans. Elle a été en 1846 de 14,145 volumes, soit 3,636 de plus qu'en 1845.

Les exigences toujours croissantes de ce service ont engagé la Direction à fermer la salle de lecture pendant les heures consacrées à la distribution des livres, et à

l'ouvrir le mardi avant la même heure; en sorte que maintenant il y a séance de consultation tous les jours, savoir le mardi et le vendredi de 11 heures à 1 heure, et les autres jours de 11 à 4. La bibliothèque circulante s'ouvre le mardi et le vendredi de 1 à 3.

Le nombre total des consultations a sensiblement augmenté. Il a été de 2,301, au lieu de 2,004 qu'il était en 1845. Ce nombre s'est réparti entre 275 personnes différentes (soit 42 de plus qu'en 1845), sur lesquelles 75 étudiants, et entre 266 séances.

Le nombre des étrangers qui ont visité la Bibliothèque a été de 266, non compris ceux qui étaient adressés directement au bibliothécaire.

La Direction s'étant trouvée en déficit au commencement de l'année, avait ajourné la majeure partie des achats de livres. Ce n'est que vers la fin de l'année qu'elle a fait choix pour environ 1,300 francs d'ouvrages qui ne figureront que dans le Compte-Rendu de 1847. De là vient que le nombre des acquisitions faites dans le courant de l'année ne monte qu'à 138, sans compter, il est vrai, les publications périodiques auxquelles la Bibliothèque est abonnée, non plus que les livraisons d'ouvrages commencés.

La Bibliothèque a reçu en don 4 manuscrits, 20 cartes, 241 brochures, et 1,024 volumes, la plupart provenant du legs de M. Bellot, cédé par M. l'avocat Schaub; plus 35 articles remis par la Société d'histoire et d'archéologie, 230 par la Société de physique, et 214 par la Chancellerie. L'Académie lui a remis deux livraisons du magnifique atlas géologique d'Angleterre, offrande du Gouvernement anglais. M. Dupan a légué trois portraits en émail; enfin le Conseil administratif a déposé deux manuscrits du comte Gorani sur l'histoire de Genève, ainsi qu'une table ayant appartenu à J.J. Rousseau. Le même



Conseil a cédé à la Direction ce qui lui restait d'exemplaires du grand catalogue, imprimé aux frais de la Ville.

La Bibliothèque a reçu deux legs, l'un de mille francs de M. J. L. Dupan, l'autre de 300 francs de M. Micheli-Perdriau.

### **Musée Rath.**

M. Roth a été délégué pour représenter le Conseil administratif dans la Commission administrative du Musée, en remplacement de M. Scheffer démissionnaire.

Les écoles des beaux-arts ont été fréquentées cette année par 139 élèves répartis comme suit :

- 71 à l'école de la figure dirigée par M. Deville ,
- 44 à l'école d'ornement dirigée par M. Durelli ,
- 24 à l'école de modelage dirigée par M. Dorcière.

Dans ce nombre il y a 107 Genevois , 19 Suisses d'autres Cantons, et 13 étrangers. De plus il se trouve actuellement 41 jeunes gens inscrits , qui seront admis lorsqu'ils auront atteint l'âge de quatorze ans accomplis.

D'après le règlement les Suisses des autres Cantons sont admis dans les écoles seulement lorsque les listes d'inscription des Genevois sont épuisées, et les étrangers lorsque les Suisses ont tous été admis. Cette disposition a été rigoureusement observée.

L'Académie a été ouverte dans le mois de novembre , et suivie sans interruption par une trentaine d'assistants, dont plusieurs artistes ou chefs d'ateliers. L'excellente direction donnée par M. Hébert fait sentir tous les jours davantage l'utilité de cette partie supérieure des études.

La Classe des beaux-arts, conjointement avec celle

d'industrie, a fait donner cet hiver par M. Dériaz un cours de composition d'ornements. Ce cours éminemment utile aux artistes de notre fabrique a été suivi avec beaucoup d'intérêt.

Les collections du Musée ont reçu cette année très-peu d'augmentations. Le cabinet des estampes s'est enrichi d'une série des plus belles études de paysage par Calame. Il a acquis les dernières livraisons de la galerie de Munich. Quelques cahiers de gravures ont été donnés par MM. le colonel Bontems et le professeur Picot.

Les galeries du Musée Rath ont été très-fréquentées par les artistes, qui viennent toujours en plus grand nombre y faire des copies des meilleurs tableaux. Cette heureuse disposition est due en partie aux améliorations qui ont été introduites dans l'éclairage et dans le chauffage. En particulier les peintres sur émail y sont placés convenablement pour y faire de bonnes études, qui commencent déjà à porter des fruits.

En conformité de la convention conclue entre le Conseil administratif et la Société des arts, l'inventaire des objets d'art que possède le Musée Rath, a été dressé avec beaucoup d'exactitude, et demeure déposé dans les archives du Conseil administratif.

### **Musée Académique.**

L'Administration du Musée ayant eu à faire en 1845 des dépenses extraordinaires à l'occasion de la réunion des naturalistes, a dû cette année s'interdire toute acquisition nouvelle et se borner aux soins d'entretien. Cela n'a pourtant pas empêché les collections de s'accroître, et quelques améliorations essentielles de se réaliser.

Ainsi le Musée s'est enrichi cette année de la collection

d'insectes de feu M. Jurine, l'un des promoteurs de la création du Musée. Cette collection donnée à la ville de Genève par les héritiers du fils de cet homme célèbre, MM. Louis Jurine et Vincent pair de France, se compose de 22,209 échantillons, formant 14,419 espèces, dont environ 10,000 sont nouvelles pour le Musée. Cette collection précieuse est dans un état parfait d'ordre et de conservation. Le Conseil administratif a témoigné aux donateurs la reconnaissance qu'ils méritent.

Les autres collections, et notamment celles des oiseaux, des poissons, des mollusques et des fossiles, se sont aussi accrues, cette dernière surtout, grâce aux dons de M. Pictet-De la Rive.

Le cabinet d'anatomie comparée s'est augmenté cette année de 50 préparations, la plupart dues au travail des étudiants.

Enfin le médailler s'est enrichi de 334 pièces en argent ou en bronze. Dans ce nombre figurent 135 médailles russes, qui ont été envoyées au Musée par le ministre de l'Empereur de Russie, en échange de quelques minéraux et d'une série de médailles de M. Bovy.

La retraite de M. le professeur De la Rive a nécessité un inventaire du cabinet de physique dont il était conservateur. A cette occasion il a fallu vérifier le catalogue complet des instruments et appareils dont ce cabinet se compose. Ce catalogue, dû aux soins de M. De la Rive contient:

56	instruments ou appareils	d'acoustique,
136	»	»
113	»	»
39	»	»
<u>344</u>	<i>A reporter.</i>	

344 *Pour report.*

	44	instruments ou appareils	d'électrodynamique et de magnétisme,
130	»	»	d'optique,
18	»	»	de propriétés générales des corps,
87	»	»	de pneumatique.

Le catalogue du cabinet de mécanique contient:

	97	instruments ou appareils	de géodésie,
	65	»	d'hydrostatique,
	103	»	de mécanique.

888

62 articles de mobilier.

950

### **Observatoire.**

Les instruments de l'Observatoire, qui appartiennent tous à la Ville, ont été maintenus dans un parfait état de conservation. Aucune acquisition nouvelle n'a eu lieu. La pendule de temps sidéral, réparée par M. Baridon, présente une marche très-remarquable. Une autre pendule de Shelton, qui donne le temps moyen, est plus spécialement affectée à l'usage des horlogers qui viennent régler leurs montres à l'Observatoire.

Les observations astronomiques, météorologiques et magnétiques, se font avec beaucoup de soin et de régularité. Elles sont publiées chaque mois dans la Bibliothèque universelle, et donnent un point de comparaison avec celles qui sont suivies dans les principales villes de l'Europe.

La bibliothèque de l'Observatoire s'est enrichie de plusieurs volumes reçus en échange. L'association Britan-

nique pour l'avancement des sciences lui a envoyé en don un exemplaire des travaux faits à Greenwich sous la direction de M. Airy astronome royal. M. Gautier professeur a aussi donné plusieurs livres fort utiles.

La place de concierge de l'Observatoire étant devenue vacante à la fin de l'année 1846 par la démission de M. Escuyer, a été repourvue par le choix de M. Maurer mécanicien genevois, qui travaillait depuis longtemps chez M. Noblet à des instruments de physique et d'astronomie, et qui en particulier avait construit, sous la direction de ce dernier, le baromètre que la Ville a acheté pour l'usage de l'Observatoire.

### **Jardin botanique.**

Aucun changement de quelque importance n'a été fait cette année à cet établissement.

On a semé 3,376 espèces, dont 801 provenant du jardin même, et les autres obtenues pour la plupart en échange. Le jardin a aussi reçu en présent deux importantes collections de graines, l'une de M. Rousset de Versoix jardinier à la Louisiane, l'autre de M. Uhde de Mexico.

Une occasion s'étant présentée d'acheter du tuf dans l'intérieur de la ville, le directeur du Jardin en a profité pour faire élever un monticule destiné à la culture des plantes alpines. Quelques amateurs y ont transporté des espèces de notre voisinage; d'autres plus rares ont été obtenues du jardin de Zurich, en échange des plantes exotiques.

Le Jardin a été fréquenté, non-seulement comme promenade, mais encore par un assez grand nombre d'étudiants, d'amateurs de botanique et de dessinateurs. Vingt-

cinq autorisations nouvelles ont été données pour prendre des échantillons.

Pendant l'été dernier, le Conseil administratif a autorisé l'exhibition du relief de M. Séné dans la grande salle du Conservatoire botanique. Il est à regretter que la Ville n'ait pas un emplacement convenable où l'on puisse exposer d'une manière permanente ce magnifique travail.

### **École de gymnastique.**

Quelques améliorations matérielles faites cette année ont contribué d'une manière notable à l'utilité de cet établissement : ce sont l'éclairage au gaz, la construction de lieux d'aisance, et la translation de la leçon publique des garçons dans le fossé du pont de fil de fer de St-Antoine.

L'exercice de la gymnastique prend chaque année plus de développement, surtout depuis la réduction du prix des leçons publiques. Le nombre des élèves a été en 1846 de 139 garçons et de 25 jeunes filles, total 164, c'est-à-dire 61 de plus qu'en 1845.

Ce n'est que depuis cette année qu'on est parvenu à organiser la leçon publique des jeunes filles. On doit espérer que le nombre de celles qui la fréquentent ira en augmentant, et que les parents profiteront toujours davantage de ce moyen qui leur est offert d'améliorer la santé de leurs enfants.

### **École de natation.**

Nos établissements de bains publics, situés dans les fossés de la Coulouvrenière et dans ceux de Rive, ont été encore plus fréquentés cette année que les années précé-

dentes, à raison des chaleurs de l'été. Le nombre des bains pris dans le premier a dépassé 70,000, et environ 8,000 dans le second. Grâce à l'activité des surveillants, et en particulier de M. Zimmer, il n'y a eu aucun accident grave. Près de deux cents enfants ont appris à nager; c'est le même nombre que l'année dernière.

La hauteur des eaux et les orages de l'été dernier ont occasionné d'assez grands dégâts dans les deux établissements de bains. Le Conseil administratif, en vue de leur utilité, n'a pas hésité à les faire réparer d'une manière convenable.

---

Indépendamment des objets ordinaires de l'Administration municipale, le Conseil administratif vous doit compte des démarches qu'il a été appelé à faire dans le courant de l'année pour divers objets d'intérêt communal.

En premier lieu, pour ce qui concerne les projets de construction d'un nouvel abattoir, le Conseil administratif n'a point perdu de vue les intentions manifestées à plusieurs reprises par le Conseil municipal. Mais nul de vous n'ignore que, d'après la loi qui nous régit, la solution de cette question appartient en dernier ressort à l'autorité supérieure.

Depuis la communication qui fut faite au Conseil municipal dans sa première session de l'année dernière, deux démarches ont été faites par le Conseil administratif dans le but de réaliser les projets proposés. La première a été l'envoi d'un mémoire au Conseil d'état le 3 septembre 1846, pour exposer en détail les motifs favorables à la vente disséminée de la viande dans la ville de Genève, motifs sur lesquels le Conseil d'état, dans son arrêté du

30 mars 1846, paraissait désirer de plus amples informations.

L'envoi de ce mémoire amena une réponse en date du 23 septembre, dans laquelle le Conseil d'état déclarait qu'il n'était pas disposé à prendre sur lui une décision de cette nature, et qu'il s'en remettait à la manière dont la Loi sur les Conseils municipaux statuerait sur celle des deux autorités, cantonale ou municipale, à laquelle serait attribuée la surveillance de la boucherie.

Le Conseil administratif, qui avait quelque espoir que la Loi du 20 mars, à réviser par le grand Conseil dans la session de décembre, donnerait à la Ville des attributions plus étendues en tout ce qui concerne les intérêts purement urbains, résolut de laisser pour le moment indécidée la question de la vente disséminée, pour ne s'occuper que de la construction toujours plus nécessaire d'un abattoir central; ce qui ne préjugeait aucunement le mode de vente de la viande, puisque les plans approuvés pouvaient se prêter à l'application de l'un ou de l'autre système, et que l'essentiel était de ne pas laisser passer l'époque des basses eaux.

Il fallait toutefois obtenir l'autorisation de construire dans le lit du fleuve, et celle de disséminer les bouchers de l'île pendant la durée des travaux.

C'est dans ce sens qu'une demande a été adressée le 15 mars 1847 par le Conseil administratif au Gouvernement provisoire. La réponse n'est pas encore parvenue; mais nous avons lieu d'espérer qu'elle sera favorable, et que rien ne s'opposera désormais à la réalisation des vœux itérativement exprimés par le Conseil municipal.

L'élévation extraordinaire du prix des subsistances a péniblement préoccupé l'attention du Conseil administratif. Devait-il engager la Commune à s'imposer des sacri-



fices dans le but assez problématique d'obvier à un malaise momentané, ou bien faire directement des approvisionnements de denrées, en s'immisçant dans le mouvement commercial? Sans parler de l'état de gêne où se trouvent les finances municipales, l'une et l'autre de ces mesures étaient sujettes à de trop graves inconvénients, dans une ville où, Dieu merci, la charité légale est inconnue, et où le principe de la plus entière liberté du commerce a dès longtemps prévalu. Néanmoins, le Conseil administratif aurait cru manquer à son devoir en demeurant tout à fait inactif dans ce moment de crise. Il a donc eu recours à deux mesures, dont il ne s'est pas exagéré la portée, mais dont il lui était cependant permis d'attendre quelques bons résultats.

La première a été d'encourager, sous l'approbation du Gouvernement provisoire, la formation d'un Comité destiné à recueillir des souscriptions pour faire venir des blés. Le Conseil administratif a trouvé sans difficulté un certain nombre de personnes dévouées, dont l'expérience et l'activité lui inspiraient assez de confiance pour s'en remettre à elles de l'exécution de ce projet. Il s'est donc borné à les constituer en Comité, à s'assurer que les principes généraux qui régissent la matière seraient scrupuleusement observés, et il a mis à la disposition du Comité des emplacements suffisants pour les arrivages. Lorsque l'opération sera terminée, ce Comité rendra directement compte de sa gestion aux souscripteurs.

La seconde mesure a été d'organiser des distributions régulières de soupes économiques. Dans ce cas encore, le Conseil administratif a eu recours au dévouement de plusieurs de nos concitoyens, non-seulement pour former un Comité de direction et de surveillance, mais encore pour se procurer des fonds suffisants. En peu de jours une souscription a fourni les avances nécessaires pour mettre

l'établissement en activité, sans qu'il en ait coûté autre chose à la Ville que la mise en état du matériel, qui a été reconnu être une propriété municipale, ayant été primitivement établi par la Municipalité française, en vertu du décret impérial du 24 mars 1812.

Les malheureux événements dont notre patrie fut le théâtre au mois d'octobre passé, furent pour le Conseil administratif une occasion solennelle de sortir momentanément de la sphère restreinte dans laquelle il s'était jusqu'alors circonscrit. A l'invitation du Conseil d'état, il usa de l'influence qu'il pouvait avoir, pour essayer de calmer l'irritation du moment par une intervention pacificatrice. S'il ne lui fut pas donné d'y réussir, s'il se vit refuser la satisfaction qu'éprouvait en février 1843 l'Administration municipale, du moins lui rendra-t-on la justice de reconnaître qu'il ne négligea volontairement aucun des moyens qui étaient en son pouvoir pour prévenir une collision. Lorsque le Conseil d'état eut donné sa démission, le Conseil administratif, entre les mains de qui elle fut déposée, n'accepta que la tâche momentanée de prendre, comme Municipalité, toutes les mesures nécessaires pour maintenir dans la ville de Genève la sécurité des personnes et des propriétés tant publiques que particulières. Il se chargea de cette responsabilité, avant tout parce que ç'eût été trahir son devoir que de la décliner dans des circonstances pareilles, et aussi parce qu'il avait assez de confiance dans la population genevoise pour être certain que, livrée à elle-même, elle est incapable d'aucun acte qui puisse porter atteinte à l'honneur du pays. Sa confiance ne fut point trompée, et il en témoigne ici sa profonde gratitude à Dieu d'abord, et ensuite à tous les citoyens.

---

# ÉTAT GÉNÉRAL

*de la recette opérée sur les objets soumis au droit d'Octroi municipal de la Ville de Genève qui ont été introduits et ont acquitté le droit pendant l'année 1846, comparée à la recette de 1845.*

CHAPITRES DE <b>PERCEPTION.</b>	ARTICLES DE <b>PERCEPTION.</b>	MESURES.	QUANTITÉS		PRODUITS		TOTAUX		QUANTITÉS		PRODUITS		TOTAUX	
			acquittées en 1845.		par article, en 1845.		par chapitre, en 1845.		acquittées en 1846.		par article, en 1846.		par chapitre, en 1846.	
					Francs.	Cent.	Francs.	Cent.			Francs.	Cent.	Francs.	Cent.
<b>Boissons &amp; Liquides.</b>	Vins suisse et du canton.....	Setiers.	41,348	17	47,562	33			44,974	22	53,768	15		
	Vins étrangers.....	»	37,796	10	60,482	88			48,887	13	80,986	54		
	Vins fins, de liqueurs.....	»	25	10	101	69			157	»	641	29		
	Vins fins, arrivant en pièces, etc.....	»	571	12	2,286	20			536	04	2,220	60		
	Vins et vinaigres en bouteilles.....	Bouteilles.	19,695	1/2	2,363	46			22,105	»	2,652	60		
	Vinaigres et vins gâtés.....	Setiers.	487	05	561	29			524	14	627	97		
	Lies (du 15 septembre au 31 mars)....	»	3	21	4	46			10	06	12	37		
	Lies (du 1 <sup>er</sup> avril au 15 septembre)...	»	181	19	90	93	151,809	78	184	17	92	45	178,438	19
	Bière.....	»	9,989	14	15,989	36			10,087	08	16,943	21		
	Bière en cruches.....	Cruches	748	»	37	40			337	»	16	85		
	Cidre.....	Setiers.	289	23	333	87			113	21	131	13		
	Eau-de-vie et esprit de vin.....	Degrés.	199,073	»	19,907	30			181,964	»	18,196	40		
Liqueurs de toutes espèces.....	Setiers.	155	01	1,241	01			155	09	1,243	23			
Liqueurs en bouteilles.....	Bouteilles.	4,238	»	847	60			4,527	»	905	40			
<b>Comestibles.</b>	Bœufs (1926 têtes en 1846).....	Quint. bruts.	23,550	04	21,195	36			23,936	07	21,543	03		
	Vaches (880 » »).....	»	7,454	»	4,472	40			8,130	08	4,878	48		
	Veaux.....	Têtes.	16,357	»	31,078	30			16,790	»	31,901	»		
	Moutons.....	»	14,653	»	8,791	80			14,936	»	8,961	60		
	Porcs.....	»	2,120	02	6,891	85	74,522	61	2,133	3/4	6,934	93	76,166	37
	Chèvres.....	»	36	»	18	»			50	»	25	»		
	Viande de porc fraîche.....	Livres	3,898	02	155	94			3,603	1/2	144	14		
	Viande dépecée.....	»	32,363	»	647	26			27,784	1/2	555	69		
Viande salée ou séchée.....	»	25,434	»	1,271	70			24,450	»	1,222	50			
<b>Fourrages.</b>	Foin, pesage compris.....	Quintaux.	31,082	1/2	3,108	25			31,596	1/2	3,159	65		
	Paille bottelée.....	Bottes.	21,345	»	853	80			20,821	»	832	84		
	Paille non bottelée.....	Quintaux.	1,429	»	171	48	5,974	09	1,274	»	152	88	5,951	69
	Avoine.....	Coupes.	11,503	02	1,840	56			11,289	1/2	1,806	32		
<b>Combustibles.</b>	Bois du lac.....	Moules.	12,022	13/21	16,847	31			10,498	10/21	14,712	07		
	» Bûches, n° 1.....	Chariots.	2,249	»	1,012	05	18,855	66	2,222	»	999	90	16,472	47
	» Bûches, n° 2.....	»	1,107	»	996	30			845	»	760	50		
<b>Expéditions.</b>	Bulletins d'entrepôt et de transit.....	L'un.	13,426	»	1,342	60			13,162	»	1,316	»	1,352	45
	Cordages et scellages.....	»	387	»	96	75	1,439	35	145	»	36	25		
	TOTAUX.....						252,601	49					278,381	17

**COMPTE RENDU**  
DES  
**RECETTES ET DES DÉPENSES**

DE  
**LA VILLE DE GENÈVE,**

**Pour l'Exercice de 1846,**

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL ADMINISTRATIF AU CONSEIL MUNICIPAL.



**GENÈVE,**

IMPRIMERIE DE P.-A. BONNANT, RUE VERDAINE, 277.



# COMPTE RENDU

DES

## RECETTES ET DES DÉPENSES

De la ville de Genève.

---

### RECETTES.

#### *A.* PRODUIT DE L'OCTROI.

Produit présumé de l'octroi.....	Fr.	<b>247,000.</b>	»
Produit réalisé .....	—	<b>278,581.</b>	<b>15</b>

Détails.

La somme de 278,381 fr. 15 cent. ci-dessus a été perçue ainsi qu'il suit :

Par les bureaux de Cornavin.....	Fr.	73,053.	16
Neuve.....	—	68,921.	25
Rive.....	—	83,801.	30
Lac.....	—	7,920.	22
Chantier au bois.....	—	6,899.	30
Central.....	—	37,785.	92
	Fr.	<b>278,381.</b>	<b>15</b>

---

#### 4

N. B. Dans cette somme ne figure pas le produit de confiscations et amendes de l'octroi s'élevant à 744 fr. 15 cent., qui a été répartie ainsi qu'il suit, aux termes de la loi du 9 Décembre 1842 :

$\frac{1}{3}$ comptant aux employés de l'octroi . . . . .	Fr. 248. 05
$\frac{1}{3}$ aux dits à la fin de l'année . . . . .	— 248. 05
$\frac{1}{3}$ au Bureau de Bienfaisance. . . . .	— 248. 05
	<hr/>
	Fr. 744. 15

---

#### B. PRODUIT DE LA TAXE SUR LES AUBERGES, ETC.

Produit présumé . . . . .	Fr. 14,400. »
Produit réel . . . . .	— 15,171. 25

---

#### C. PERMISSIONS DE SÉJOUR ET DE DOMICILE.

Produit présumé . . . . .	r. 15,000. » »
Produit réel . . . . .	— 16,580. 10

versé par le Département de Justice et Police.

---

#### D. TRANSACTIONS SUR CONTRAVENTIONS DE POLICE.

Produit présumé . . . . .	Fr. 500. »
Produit réel . . . . .	— 680. 50

---

#### E. LOYERS DIVERS.

Produit présumé . . . . .	Fr. 54,000. »
Produit réalisé . . . . .	— 53,514. 40





*Détails.*

Ferme de la Pêche de l'Arve.....	Fr.	77.	50
<i>Id.</i> du Rhône et des fossés.....	—	1,200.	»
	Fr.	1,277.	50

---

**II. ABONNEMENTS POUR FONTAINES PARTICULIÈRES.**

Produit présumé.....	Fr.	5,000.	»
Produit réel.....	—	5,298.	15

---

**I. PRODUIT DES POIDS A BASCULE.**

Produit présumé.....	Fr.	2,000.	»
Produit réel.....	—	2,578.	25

---

*Détails.*

Produit du poids de la porte de Rive.....	Fr.	1,087.	55
Produit de celui de la porte Neuve, pour 8 mois. —		550.	70
Produit de la ferme de celui de Cornavin.....	—	940.	»
	Fr.	2,578.	25

---

**K. PRODUIT DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.**

Produit présumé.....	Fr.	500.	»
Produit réel.....	—	456.	65

---

**L. REMBOURSEMENTS ET SUBVENTIONS A RECEVOIR.**

Produit présumé . . . . .	Fr. 8,084. »
Produit réel . . . . .	— 6,759. 65

*Détails.*

Reçu du Canton, abonnement pour service de douane fait aux portes de la ville par les em- ployés de l'octroi . . . . .	Fr. 1,800. »
Reçu du Canton pour frais d'éclairage aux trois guichets des portes . . . . .	Fr. 714. }
Idem au bastion de Hollande . . . . .	— 476. }
De la Société Economique, pour sa contribution à l'Ecole des Beaux-Arts . . . . .	— 1,200. »
Des mairies de Carouge et de Plainpalais pour l'éclairage de la route . . . . .	— 549. 65
Reçu du Canton, abonnement pour le service de l'octroi, fait de nuit aux portes de la ville par des employés municipaux . . . . .	— 2,000. »
	Fr. 6,739. 65

La somme de 1,384 fr., à recevoir de la Société Économique, pour son concours à la Bibliothèque Publique, ne figure pas ici, ayant été versée directement à la caisse de cet établissement par la dite Société.

---



## DÉPENSES.

---

### N° 1. SERVICE DE L'EMPRUNT.

Somme votée . . . . .	Fr. 40,590.	»
Somme dépensée . . . . .	— 40,590.	»

#### *Détails.*

Remboursement de 14 obligations :

N <sup>os</sup> 59, 102, 185, 207, 227, 243, 310, 312, 448, 625, 687, 748, 757, 771 . . . . .	Fr. 14,000.	»
754 coupons d'intérêts échus le 30 septembre 1846 —	26,390.	»
	<hr/>	
	Fr. 40,390.	»

---

### N° 2. INTÉRÊTS DES CAUTIONNEMENTS DES EMPLOYÉS DE L'OCTROI.

Somme votée . . . . .	Fr. 120.	»
Somme dépensée . . . . .	— 120.	»

#### *Détails.*

Payé à

MM. Pouzait, 1 an au 31 Déc. à 4 % sur Fr. 2,000.	Fr. 80.	»
Crot, 1 an au 31 Décem. à 4 % » — 1,000.	— 40.	»
	<hr/>	
	Fr. 120.	»

**N° 5. INTÉRÊTS SUR LE COMPTE D'AVANCES DU CANTON.**

Somme votée . . . . .	Fr. 2,500.	»
Somme dépensée . . . . .	— 2,500.	»

---

**N° 4. INTÉRÊTS A PAYER A LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE  
POUR LE BATIMENT DE LA GABELLE.**

Somme votée . . . . .	Fr. 1,200.	»
Somme dépensée. . . . .	— 1,200.	»

---

**N° 3. INTÉRÊTS A PAYER A LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE  
POUR LE RACHAT DE DEUX SALLES D'ÉCOLE.**

Somme votée . . . . .	Fr. 560.	»
Somme dépensée . . . . .	— 560.	»

---

**N° 6. INTÉRÊTS A PAYER A LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE  
POUR LE PASSAGE SOUS LA TOUR DU MOLARD.**

Somme votée . . . . .	Fr. 500.	»
Somme dépensée . . . . .	— 500.	»

---

**N° 7. INTÉRÊTS A PAYER A M. TH. DE LUC.**

Somme votée . . . . .	Fr. 1,661. 60
Somme dépensée . . . . .	— 1,661. 60

## N° 8. INTÉRÊTS A PAYER A M. WURTH.

Somme votée .....	Fr. 2,960.	»
Somme dépensée .....	— 2,960.	»

---

## N° 9. INTÉRÊTS A PAYER A M. DEMIERRE.

Somme votée.....	F. 500.	»
Somme dépensée.....	— 500.	»

---

## N° 10. INTÉRÊTS A PAYER A M. DUSOL.

Somme votée.....	Fr. 58. 50	
Somme dépensée .....	— 58. 50	

---

## N° 11. INTÉRÊTS A PAYER AUX CONSORTS KOHLHAAS.

Somme votée .....	Fr. 147. 70	
Somme dépensée.....	— 147. 70	

---

N° 12. RENTE VIAGÈRE A M<sup>lle</sup> RATH.

Somme votée.....	Fr. 5,014.	»
Somme dépensée .....	— 5,014.	»

---

N<sup>o</sup> 13. RENTE VIAGÈRE A M. DUSOL.

Somme votée.....	Fr. 941. 60
Somme dépensée.....	— 941. 60

---

N<sup>o</sup> 14. RENTE VIAGÈRE A M<sup>me</sup> FURET-MOULINIÉ.

Somme votée.....	Fr. 500. »
Somme dépensée.....	— 500. »

---

N<sup>o</sup> 15. PENSIONS DE RETRAITE A D'ANCIENS EMPLOYÉS.

Somme votée.....	Fr. 5,155. »
Somme dépensée.....	— 5,154. 80

*Détails.*

Payé à			
MM. Delorme, ex-commis au charbon, un an..	Fr.	280.	»
Delarue, ex-receveur de l'octroi, un an...	—	924.	»
Raillard, <i>id.</i>	<i>id.</i> ....	— 700.	»
Wenner, ex-planton de police,	<i>id.</i> ....	— 231.	»
Wecter, ex-trompette public,	<i>id.</i> ....	— 199.	80
Vicat, ex-receveur de l'octroi,	<i>id.</i> ....	— 400.	»
Dupont, ex-visiteur, »	<i>id.</i> ....	— 400.	»
	Fr.	3,134.	80

---

N<sup>o</sup> 16. FRAIS DU BUREAU DU CONSEIL ADMINISTRATIF.

Somme votée.....	Fr. 5,900. »
Somme dépensée.....	— 5,880. 90

*Détails.*

Appointements du Secrétaire .....	Fr.	2,000.	»
<i>Id.</i> d'un huissier .....	—	800.	»
<i>Id.</i> d'un teneur de livres .....	—	360.	»
<i>Id.</i> d'un expéditionnaire.....	—	510.	»
Frais de copiste .....	—	210.	90
		<hr/>	
	Fr.	3,880.	90

**N° 17. FRAIS DU BUREAU DES TRAVAUX DE LA VILLE.**

Somme votée .....	Fr.	3,500.	»
Somme dépensée .....	—	3,500.	»

*Détails.*

Traitement de l'Inspecteur.....	Fr.	3,500.	»
<i>Id.</i> du sous-inspecteur .....	—	1,800.	»
		<hr/>	
	Fr.	3,300.	»

**N° 18. FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION.**

Somme votée .....	Fr.	4,000.	»
Somme dépensée .....	—	3,753.	53

*Détails.*

Impressions.	{	Arrêtés du Conseil Administratif et du		
		Conseil Municipal.....	Fr.	391. 45
Fournitures de bureau.	{	Pour le Conseil Administratif et le Con-		
		seil Municipal.....	—	1,121. 40
	{	Pour le Conseil Administratif et le bureau		
		des travaux de la ville .....	—	395. 80
		Pour le bureau de l'État civil.....	—	50. 80
				<hr/>

*A reporter*, Fr. 1,959. 45



	<i>Report</i> , Fr.	1,959. 45
Chauffage du Conseil Municipal et du Conseil Ad- ministratif .....	—	209. 25
Eclairage. .... <i>id.</i> .....	—	361. 95
Gratifications et imprévu. ....	—	295. »
Objets mobiliers et réparations. ....	—	760. 45
Diverses menues dépenses. ....	—	147. 25
	<hr/> Fr.	<hr/> 3,733. 35 <hr/>

N<sup>o</sup> 19. FRAIS DU BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL.

Somme votée. ....	Fr.	2,586. »
Somme dépensée. ....	—	2,586. »

N<sup>o</sup> 20. OCTROI.

Somme votée. ....	Fr.	29,500. »
Somme dépensée. ....	—	28,525. 45

*Détails.*

Traitement du contrôleur. ....	Fr.	2,000. »
<i>Id.</i> de 3 receveurs, à 1,392 fr. ....	—	4,176. »
<i>Id.</i> d'un sous-receveur à la porte du Lac. ....	—	1,164. »
<i>Id.</i> d'un dit au Chantier au bois. ....	—	1,056. »
<i>Id.</i> de 4 dits à 1,056 fr. ....	—	4,224. »
<i>Id.</i> de deux visiteurs ambulants. ....	—	1,660. »
<i>Id.</i> de huit visiteurs, prime comprise. ....	—	5,360. »
<i>Id.</i> d'un dit, pour 11 mois, <i>id.</i> .....	—	614. 25

*A reporter*, Fr. 20,254. 25

Report, Fr. 20,254. 25

Service de nuit, gratifications, indemnités et suppléments.....	—	4,119.	25
<i>Idem</i> aux receveurs des ponts de fil de fer.....	—	336.	»
Loyer du bureau de contrôle et porte du Lac...	—	750.	»
Frais de bureau fixes.....	—	1,038.	»
Capotes et habillements des visiteurs.....	—	296.	80
Frais variables.....	—	1,516.	55
Assurances contre l'incendie des bureaux du Lac	—	14.	60
		<hr/>	
		Fr.	28,325. 45

N<sup>o</sup> 21. PÊCHE.

Somme votée.....	Fr.	140.	»
Somme dépensée.....	—	154.	50

*Détails.*

Fermage payé au canton.....	Fr.	140.	»
Dépensé pour marques des nasses.....	—	14.	50
		<hr/>	
	Fr.	154.	50

N<sup>o</sup> 22. POIDS A BASCULE.

Somme votée.....	Fr.	800.	»
Somme dépensée.....	—	1,555.	25

*Détails.*

Traitement du préposé du poids de Rive, p <sup>r</sup> 1 an.	Fr.	800.	»
<i>Id.</i> du préposé du poids de Neuve, pour 8 mois.....	—	533.	25
		<hr/>	
	Fr.	1,333.	25

N<sup>o</sup> 23. FRAIS DE PERCEPTIONS DIVERSES.

Somme votée.....	Fr. 1,000.	»
Somme dépensée.....	— 950.	05

---

N<sup>o</sup> 24. ÉCOLES D'HORLOGERIE.

Somme votée.....	Fr. 15,200.	»
Somme dépensée.....	— 17,451.	75

*Détails.*

Ecole des garçons.....	Fr. 9,800.	»
Ecole des jeunes filles.....	— 5,100.	»
Frais de récompenses.....	— 81.	70
Frais de premier établissement de l'école des jeunes filles, dans le bâtiment dit d'Horlogerie, au bastion du Cendrier.....	— 3,966.	70
	<hr/>	
	Fr. 18,948.	40

*A déduire :*

Le montant d'une souscription.....	Fr. 1,516.	65
	<hr/>	
	Fr. 17,431.	75

---

N<sup>o</sup> 25. ÉCOLES PRIMAIRES.

Somme votée.....	Fr. 1,600.	»
Somme dépensée.....	— 1,715.	25

*Détails.*

La moitié du traitement des régents des deux écoles des garçons.....	Fr.	1,392.	»
La moitié du traitement de deux des régentes des jeunes filles :			
dont 1 pour deux mois.....	—	75.	•
et 1 pour un mois et dix jours.....	—	49.	35
Service du chauffage et nettoyage.....	—	196.	90
	Fr.	<u>1,713.</u>	<u>25</u>

**N° 26. ÉCOLE INDUSTRIELLE.**

Somme votée.....	Fr.	2,600.	»
Somme dépensée.....	—	2,655.	40

*Détails.*

Somme versée à la Caisse cantonale pour la part mise à la charge de la ville.....	Fr.	2,400.	»
Frais de chauffage.....	—	255.	40
	Fr.	<u>2,655.</u>	<u>40</u>

**N° 27. ÉCOLES DES BEAUX-ARTS.**

Somme votée.....	Fr.	6,550.	»
Somme dépensée.....	—	6,502.	80

*Détails.*

Traitement de deux des directeurs.....	Fr.	4,160.	»
Allocation pour l'étude du dessin d'après nature. —		1,400.	»
Frais de chauffage et entretien des écoles.....	—	742.	80
	r.	6,302.	80

---

**N° 28. ALLOCATION A LA SOCIÉTÉ DES ARTS.**

Somme votée.....	Fr.	3,867.	»
Somme dépensée.....	—	3,867.	»

---

**N° 29. ENTRETIEN DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE.**

Somme votée.....	Fr.	6,750.	»
Somme dépensée.....	—	3,546.	

L'allocation portée au budget, a été payée à l'Administration de la Bibliothèque, déduction faite de la somme de 1,384 fr., qui a été versée directement par la Société Économique à la caisse de cet établissement.

---

**N° 30. ENTRETIEN DU MUSÉE ACADÉMIQUE.**

Somme votée.....	Fr.	8,720.	»
Somme dépensée.....	—	8,718.	85

---

N<sup>o</sup> 31. JARDIN ET CONSERVATOIRE DE BOTANIQUE.

Somme votée.....	Fr. 4,615.	»
Somme dépensée.....	— 4,615.	»

---

N<sup>o</sup> 32. GYMNASTIQUE.

Somme votée.....	Fr. 600.	»
Somme dépensée.....	— 600.	»

---

N<sup>o</sup> 33. ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES.

Somme votée.....	Fr. 41,575.	»
Somme dépensée.....	— 48,060.	95

*Détails.*

Bâtiments divers.....	Fr. 7,954.	05
Théâtre.....	— 1,913.	75
<i>Id.</i> Concierge et machiniste.....	— 390.	»
Quais, ponts, égouts, clôtures, terrasses, etc....	— 8,381.	15
Pont des Bergues.....	— 4,490.	35
Promenades, compris les frais de surveillance...	— 3,889.	35
Horloges.....	— 511.	10
Mobilier des abattoirs.....	— 335.	75
Contribution foncière.....	— 322.	35
Assurance mutuelle cantonale.....	— 412.	70
Assurance du théâtre.....	— 520.	»
Frais de mise en état du local de l'ancienne machine hydraulique.....	— 19,601.	35
	Fr. 48,721.	90
Recettes effectuées par la vente de divers objets.	— 660.	95
	Fr. 48,060.	95

---

## N° 34. VOIRIE ET ÉLARGISSEMENT DES RUES.

Somme votée.....	Fr. 28,800.	»
Somme dépensée.....	— 28,592.	90

*Détails.*

Pavés, entretien et renouvellement .....	Fr. 18,757.	50
Trottoirs et élargissement.....	— 3,961.	75
Propreté de la ville et gratifications diverses....	— 1,047.	35
Enlèvement des neiges et sablage.....	— 3,337.	60
Arrosement et entretien du matériel.....	— 1,491.	25
Traitement de l'inspecteur de la voirie et de l'éclairage .....	— 1,500.	•
	<hr/>	
	Fr. 30,094.	90

*A déduire :*

Legs de M. G. Joly, appliqué à l'achat d'une place de haut banc.....	Fr. 184.	60	} Fr. 1,502.	•
Remboursements opérés par divers particuliers.....	— 1317.	40		
			<hr/>	
	Fr. 28,592.	90		

## N° 35. MACHINE HYDRAULIQUE ET FONTAINES.

Somme votée.....	Fr. 16,450.	»
Somme dépensée.....	— 16,550.	75

*Détails.*

Entretien de la machine.....	Fr. 11,000.	•
<i>Id.</i> des fontaines et des sources, et service du barrage.....	— 3,300.	75
Traitement de l'inspecteur des eaux.....	— 1,850.	•
Indemnité de logement au dit .....	— 400.	•
	<hr/>	
	Fr. 16,550.	75

N<sup>o</sup> 36. ÉCLAIRAGE DE LA VILLE.

Somme votée.....	Fr. 47,950.	»
Somme dépensée.....	— 49,152.	50

*Détails.*

Eclairage au gaz.....	Fr. 41,848.	35
<i>Id.</i> à l'huile de la ville, des ponts extérieurs, des portes et de la route de Carouge.....	— 4,854.	95
Etablissement de l'éclairage au gaz à la porte de Rive et à la porte Neuve.....	— 555.	10
Etablissement de l'éclairage au gaz sur la Treille, sur St-Antoine et dans deux passages publics..	— 1,893.	90
	<hr/>	
	Fr. 49,152.	30

N<sup>o</sup> 37. SECOURS POUR LES INCENDIES.

Somme votée.....	Fr. 8,900.	»
Somme dépensée.....	— 9,650.	65

*Détails.*

Entretien du matériel.....	Fr. 1,725.	80
Entretien et renouvellement de vestes et de cas- ques.....	— 441.	95
Loyer du hangar de St.-Gervais.....	— 600.	»
Frais généraux.....	— 405.	»
Traitement du secrétaire.....	— 250.	»
Indemnité éventuelle aux pompiers.....	— 12.	»
Frais d'incendies.....	— 3,429.	85
<i>Id.</i> de veilles.....	— 1,638.	80
Etablissement de doubles courses en cuir ; 2 <sup>e</sup> quart	— 1,020.	»
Réparations à la pompe moyenne de St-Gervais..	— 72.	»

*A reporter.....* Fr. 9,595. 40



	<i>Report</i> .....	Fr.	9,595.	40
Vernissage des pompes.....	—		179.	»
Essais de jets .....	—		88.	50
Rafraichissements aux pompiers.....	—		8.	20
		Fr.	9,871.	10
<i>A déduire :</i>				
Diverses rentrées casuelles.....	—		240.	45
		Fr.	9,630.	65

**N° 38. POLICE MUNICIPALE.**

Somme votée.....	Fr.	4,718.	»
Somme dépensée.....	—	4,582.	90

*Détails.*

Traitement de l'inspecteur-chef.....	Fr.	1,200.	»
<i>Id.</i> de 3 sous-inspecteurs à 850 fr. ....	—	2,550.	»
Frais de surveillance des bains .....	—	745.	50
Dépenses imprévues .....	—	222.	40
	Fr.	4,717.	90
<i>A déduire :</i>			
Retenue sur le traitement des trois inspecteurs pour solde d'avance d'habillements.....	—	135.	»
	Fr.	4,582.	90

**N° 39. PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE POLICE PAYÉES  
PAR LE CANTON.**

Somme votée.....	Fr.	8,142.	»
Somme dépensée .....	—	7,912.	»

*Détails.*

Abonnement avec le Département de Justice et		
Police.....	Fr.	7,500. »
Service de la gendarmerie à la loge du port....	—	292. »
La moitié du traitement du trompette.....	—	120. »
	Fr.	<u>7,912. »</u>

**N° 40. FRAIS POUR LES CORPS-DE-GARDE.**

Somme votée.....	Fr.	<b>2,750.</b> »
Somme dépensée.....	—	<b>2,945. 55</b>

Conformément à la note fournie par le Département Militaire.

**N° 41. FORTIFICATIONS.**

Somme votée.....	Fr.	<b>1,500.</b> »
Somme dépensée.....	—	<b>1,500.</b> »

**N° 42. LOYERS DE BUREAUX.**

Somme votée.....	Fr.	<b>1,000.</b> »
Somme dépensée.....	—	<b>1,000.</b> »

**N° 43. SUBVENTIONS A DIVERS EXERCICES.**

Somme votée.....	Fr.	<b>2,400.</b> »
Somme dépensée.....	—	<b>2,400.</b> »

*Détails.*

Exercice de l'Arquebuse et de la Carabine.....	Fr.	1,000.	»
<i>Id.</i> de la Navigation .....	—	1,000.	»
<i>Id.</i> de l'Arc .....	—	92.	30
Somme remise à l'Exercice de la Navigation, pour prix au grand tir de cet Exercice.....	—	307.	70
	Fr.	<u>2,400.</u>	»

**N° 44. SUBVENTION POUR LA FÊTE DES ÉLÈVES DU  
COLLÈGE, AUX PROMOTIONS.**

Somme votée.....	Fr.	400.	»
Somme dépensée.....	—	500.	»

Pour une représentation au cirque.

**N° 45. ENTRETIEN DES CYGNES ET DES AIGLES.**

Somme votée.....	Fr.	275.	»
Somme dépensée.....	Fr.	254.	50

*Détails.*

Entretien des cygnes.....	Fr.	159.	50
<i>Id.</i> des aigles.....	—	75.	»
	Fr.	<u>234.</u>	<u>50</u>

**N° 46. MÉMORIAL.**

Somme votée.....	Fr.	2,400.	»
Somme dépensée.....	—	2,070.	50

*Détails.*

Frais d'impression.....	Fr.	1,578.	50
Traitement du mémorialiste.....	—	600.	»
Indemnité au dit.....	—	40.	»
	Fr.	2,218.	50
A déduire :			
Produit des abonnements.....	—	148.	»
	Fr.	2,070.	50

---

## N° 47. FONTAINE A LA COUR DE SAINT-PIERRE.

Somme votée.....	Er.	1,000.	»
Somme dépensée.....	—	852.	90

---

N° 48. CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR INSCRIPTIONS  
ET ANTIQUITÉS.

Somme votée.....	Fr.	1,000.	»
Somme dépensée.....	—	0.	»

---

N° 49. ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCLAIRAGE AU GAZ AU  
MUSÉE RATH ET AU GYMNASE.

Somme votée.....	Fr.	800.	»
Somme dépensée.....	—	988.	10

---

## N° 50. CONSTRUCTION D'UNE HORLOGE.

Somme votée.....	Fr. 1,500.	»
Somme dépensée.....	— 1,686.	»

Pour le remplacement de l'horloge du Molard, déduction faite du montant d'une souscription s'élevant à 700 fr., faite par des particuliers, pour cet établissement.

## N° 51. CONSTRUCTION D'UNE BASCULE A LA PORTE NEUVE.

Somme votée.....	Fr. 10,000.	»
Somme dépensée.....	— 7,670.	10

## N° 52. DÉPENSES IMPRÉVUES.

Somme votée.....	Fr. 3,000.	»
Somme dépensée.....	— 2,928.	15

*Détails.*

Achat de 100 exemplaires du plan de débarcadère de M. Junod.....	Fr.	600.	»
Fourniture et pose de 29 bornes de démarcation des limites de la commune de Genève, dont la moitié a été remboursée.....	—	222.	60
Loyer d'un an, payé à la Société Economique, pour le marché aux moutons, au bas des Tranchées.	—	35.	»
Droit d'appui payé à l'Hôpital pour les magasins de Saint-Antoine.....	—	49.	»
<i>A reporter.....</i>	Fr.	906.	60

	<i>Report</i> . . . . .	Fr.	906. 60
Allocation pour la fête de J.-J. Rousseau . . . . .	—		400. 00
Allocation aux sapeurs-pompiers pour leur repas de corps . . . . .	—		300. 00
Allocation extraordinaire au directeur du théâtre. —			1,000. 00
Dépenses diverses . . . . .	—		1,264. 35
		Fr.	<u>3,870. 95</u>
A déduire :			
Montant de diverses rentrées casuelles . . . . .	—		942. 80
		Fr.	<u>2,928. 15</u>

---

## CRÉDITS

*Résultant des votations du 29 Décembre 1845, du 22 Avril,  
du 5 Mai et du 7 Juillet 1846.*

---

### POUR LAVOIR AU QUAI DU SEUJET.

*(Votation du 29 Décembre 1845).*

Somme votée . . . . .	Fr.	1,600. 00	»
Somme dépensée . . . . .	—	1,548. 40	

---

### POUR UNE TERRASSE RUE DE BÉMONT.

*(Votation du 22 Avril 1846).*

Somme votée . . . . .	Fr.	5,000. 00	»
Somme dépensée . . . . .	—	1,415. 05	

NB. Le travail n'est point achevé.

---

**POUR TROIS NOUVELLES ÉCOLES PRIMAIRES.**

*(Votation du 5 Mai 1846).*

Somme votée .....	Fr. <b>8,700.</b> »
Somme dépensée .....	— <b>7,087. 50</b>

Déduction faite d'une somme de 3,000 fr. allouée par la Société Économique.

**POUR L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE CATHOLIQUE.**

*(Votation du 7 Juillet 1846).*

Somme votée .....	Fr. <b>1,117. 85</b>
Somme dépensée .....	— <b>1,265. 50</b>

FIN.

# RÈGLEMENT DE L'EXERCICE 1846.

ARTICLES DU BUDGET.	DÉPENSES.	SOMMES VOTÉES.		SOMMES DÉPENSÉES.		ARTICLES DU BUDGET.	RECETTES.	SOMMES ÉVALUÉES AU BUDGET.		SOMMES RÉALISÉES.	
		Francs.	Cent.	Francs.	Cent.			Francs.	Cent.	Francs.	Cent.
1	Service de l'emprunt.....	40,390.	—	40,390.	—	A	Produit brut de l'Octroi .....	247,000.	—	278,381.	15
2	Intérêts des cautionnements.....	120.	—	120.	—	B	Taxe sur les auberges, cafés, cabarets, etc. ....	14,100.	—	15,171.	25
3	Idem du compte d'avances du canton .....	2,500.	—	2,500.	—	C	Part au produit des permissions de séjour et de domicile....	15,000.	—	16,380.	10
4	Idem à la Société Économique (pour la Gabelle).....	1,200.	—	1,200.	—	D	Produit des transactions sur contraventions de police.....	500.	—	680.	30
5	Idem à la dite (pour rachat de deux salles d'école).....	560.	—	560.	—	E	Loyers divers .....	34,000.	—	35,514.	40
6	Idem à la dite (pour passage du Molard).....	300.	—	300.	—	F	Cinq pour cent de l'impôt foncier .....	3,380.	—	3,398.	60
7	Idem à M. De Luc (pour sa maison).....	1,661.	60	1,661.	60	G	Produit brut de la pêche .....	1,355.	—	1,277.	50
8	Idem à M. Würth..... (id.) .....	2,960.	—	2,960.	—	H	— des abonnements pour les fontaines particulières ..	3,000.	—	3,298.	15
9	Idem à M. Demierre .....	500.	—	500.	—	I	— des poids à bascule.....	2,000.	—	2,578.	25
10	Idem à M. Dusol.....	58.	30	58.	30	K	— des actes de l'État Civil.....	300.	—	456.	65
11	Idem aux consorts Kohlhaas .....	147.	70	147.	70	L	Remboursements et subventions diverses à recevoir .....	8,084.	—	6,739.	65
12	Rente à M <sup>lle</sup> Rath.....	3,014.	—	3,014.	—			Fr. 328,719.	—		
13	Idem à M. Dusol.....	941.	60	941.	60		Excédant soit boni sur les recettes.....	—	35,157.	—	
14	Idem à M <sup>me</sup> Furet-Moulinié .....	300.	—	300.	—			Fr. 363,676.	—	363,876.	—
15	Pensions de retraite à divers anciens employés.....	3,135.	—	3,134.	80						
16	Bureau du Conseil Administratif.....	3,900.	—	3,880.	90						
17	Idem des Travaux de la ville.....	5,300.	—	5,300.	—						
18	Frais généraux d'administration.....	4,000.	—	3,733.	35						
19	Bureau de l'Etat civil .....	2,586.	—	2,586.	—						
20	Octroi municipal .....	29,500.	—	28,325.	45						
21	Pêche .....	140.	—	154.	50						
22	Poids à bascule.....	800.	—	1,333.	25						
23	Frais de perception directe, loyers, etc.....	1,000.	—	950.	05						
24	Écoles d'horlogerie .....	15,200.	—	17,431.	75						
25	Écoles primaires .....	1,600.	—	1,713.	25						
26	École industrielle .....	2,600.	—	2,655.	40						
27	Écoles des Beaux-Arts.....	6,530.	—	6,302.	80						
28	Société des arts .....	3,867.	—	3,867.	—						
29	Bibliothèque publique.....	6,730.	—	5,346.	—						
30	Musée académique.....	8,720.	—	8,718.	85						
31	Jardin et Conservatoire botaniques.....	4,615.	—	4,615.	—						
32	Gymnastique .....	600.	—	600.	—						
33	Frais d'entretien des propriétés municipales (dont 5000 fr. votés le 20 Avril 1846).....	41,375.	—	48,060.	95						
34	Voirie, pavé, trottoirs et élargissement de la voie publique....	28,800.	—	28,592.	90						
35	Machine hydraulique et fontaines .....	16,450.	—	16,550.	75						
36	Éclairage de la ville .....	47,950.	—	49,152.	30						
37	Secours pour les incendies.....	8,900.	—	9,630.	65						
38	Police municipale .....	4,718.	—	4,582.	90						
39	Participation aux frais de police payés par le Canton.....	8,142.	—	7,912.	—						
40	Frais des corps-de-garde de la ville.....	2,730.	—	2,945.	35						
41	Fortifications.....	1,500.	—	1,500.	—						
42	Loyers des bureaux des ventes juridiques et des poids et mesures.	1,000.	—	1,000.	—						
43	Subventions à divers Exercices.....	2,400.	—	2,400.	—						
44	Idem pour la fête des élèves du collège aux promotions..	400.	—	300.	—						
45	Entretien des cygnes et des aigles.....	275.	—	234.	50						
46	Mémorial des séances du Conseil Municipal .....	2,400.	—	2,070.	50						
47	Fontaine à la cour St-Pierre.....	1,000.	—	832.	90						
48	Frais pour construire un abri à diverses inscriptions et autres antiquités appartenant à la ville.....	1,000.	—	0.	—						
49	Frais pour l'établissement de l'éclairage au gaz au musée Rath et au bâtiment de la gymnastique.....	800.	—	988.	10						
50	Construction ou remplacement d'horloge.....	1,500.	—	1,686.	—						
51	Construction d'un poids à bascule à la porte Neuve.....	10,000.	—	7,670.	10						
52	Dépenses imprévues.....	3,000.	—	2,928.	15						
	Lavoir au quai du Seujet (Votation du 29 Décembre 1845) .....	1,600.	—	1,358.	30						
	Terrasse de Bémont.... (Votation du 22 Avril 1846).....	5,000.	—	1,415.	05						
	Nouvelles écoles primaires (Votation du 5 Mai 1846).....	8,700.	—	7,087.	50						
	Cimetière catholique, agrandissement (Vot. du 7 Juillet 1846)	1,117.	85	1,263.	30						
	Reliquat d'exercice de 1845.....			181.	40						
	Fr.	356,234.	05	355,645.	25						
	Différence en moins des dépenses sur les crédits votés —	588.	80								
	Fr.	355,645.	25								
	BONI réel, soit EXCÉDANT des Recettes sur les Dépenses, porté au compte: Résultats généraux.....			8,230.	75						
	Fr.			363,876.	—						

### RÉCAPITULATION.

L'excédant des recettes sur les évaluations du budget, est de.. Fr. 35,157. —  
Différence en moins des dépenses sur les crédits votés..... — 588. 80  
Différence en boni sur les évaluations budgétaires..... Fr. 35,745. 80

L'excédant ci-dessus s'analyse comme suit :

#### 1° Plus-value.

Sur les recettes.	Produit de l'Octroi .....	Fr. 31,381.	15	} Fr. 36,578. 85
—	Taxe sur les auberges, cabarets, etc. ....	1,071.	25	
—	Permis de séjour.....	1,380.	10	
—	Transaction sur contraventions de police .....	180.	30	
—	Loyers divers.....	1,514.	40	
—	Cinq pour cent de l'impôt foncier .....	18.	60	
—	Abonnements pour fontaines .....	298.	15	
—	Produit des poids à bascule .....	578.	25	
—	Id. des actes de l'État Civil .....	156.	65	
Sur les dépenses	les articles ci-après sont restés au-dessous des évaluations ou des crédits votés, savoir :			
—	Pensions de retraite .....	0.	20	} — 13,172. 90
—	Frais du bureau du Conseil Administratif .....	19.	10	
—	Frais généraux d'administration .....	266.	65	
—	Frais de perception de l'octroi .....	1,174.	55	
—	Frais de perceptions diverses .....	49.	95	
—	Écoles des Beaux-Arts .....	227.	20	
—	Bibliothèque publique.....	1,384.	—	
—	Musée académique .....	1.	15	
—	Voirie et élargissement des rues .....	207.	10	
—	Police municipale .....	135.	10	
—	Participation aux frais de police payés par le canton .....	230.	—	
—	Subvention pour la fête des promotions.....	100.	—	
—	Entretien des cygnes et des aigles.....	40.	50	
—	Mémorial du Conseil Municipal .....	329.	50	
—	Fontaine de la cour de St-Pierre .....	167.	10	
—	Abri pour les collections d'antiquités .....	1,000.	—	
—	Poids à bascule de la porte Neuve .....	2,329.	90	
—	Dépenses imprévues .....	71.	35	
—	Lavoir du quai du Seujet .....	241.	60	
—	Nouvelles écoles primaires .....	1,612.	50	
—	Terrasse de Bémont .....	3,584.	95	
				Fr. 49,751. 75

#### 2° Moins-value à déduire.

Pour excédant sur les prévisions des dépenses ci-après :				
—	Pêche .....	14.	50	} Fr. 12,584. 10
—	Poids à bascule .....	533.	25	
—	Écoles d'horlogerie .....	2,231.	75	
—	Id. primaires .....	113.	25	
—	École industrielle .....	55.	40	
—	Entretien des propriétés municipales .....	6,685.	95	
—	Machine hydraulique et fontaines .....	100.	75	
—	Éclairage de la ville .....	1,202.	30	
—	Secours pour les incendies .....	730.	65	
—	Frais des corps-de-garde .....	215.	35	
—	Etablissement de l'éclairage au gaz du musée Rath et du bâtim. de gymnastique .....	188.	10	} — 14,005. 95
—	Remplacement d'horloge (Molard) .....	186.	—	
—	Cimetière catholique .....	145.	45	
—	Reliquat de l'exercice de 1845 .....	181.	40	
—				
Et pour recettes restées au-dessous des évaluations budgétaires :				
—	Produit de la pêche .....	77.	50	} — 1,421. 85
—	Remboursements et subventions diverses .....	1,344.	35	
				Fr. 35,745. 80





**RÈGLEMENT DU COMPTE DE RÉSULTATS GÉNÉRAUX.**

		DÉBIT.		CRÉDIT.	
		Francs.	Cent.	Francs.	Cent.
Le solde ressortant à la clôture de l'Exercice de 1845, était de.....		598,818.	55		
Dès lors il a subi les modifications suivantes :					
ARTICLES AU DÉBIT..	{ Frais d'établiss <sup>em</sup> . <sup>1</sup> pour l'éclairage au gaz de la porte de Cornavin.	494.	65		
	{ Dame Thouron, achat d'une maison au haut de Bémont.....	10,000.	85		
	{ Le canton de Genève, part de la ville à l'achat de la maison Defer	33,333.	35		
ARTICLES AU CRÉDIT.	{ Pour quatorze actions de l'emprunt remboursées en 1846.....			14,000.	—
	{ Concession d'eau.....			168.	30
	{ Excédant des recettes sur les dépenses de 1846.....			8,230.	75
	{ Balance négative qui figure au bilan de 1846, (tableau n° 2)..			620,247.	50
		Fr.	642.646. 55	642,646.	55
Le solde au débit à compte nouveau, est de.....				Francs.	Cent.
				620,247.	50
à quoi il faut ajouter les prévisions suivantes :					
1°	Le montant actuel du compte de la nouvelle machine hydraulique .....	Fr.	351,974. 95	} 369,974. 95	
	Retenue faite à M. Cordier sur .....	<i>id.</i>	— 18,000. »		
2°	Élargissement de la rue des Trois-Perdrix .....	—	99,000. »	} 69,000. »	
	moins la revente d'une partie du sol, suivant l'estimation au règlement de 1844....	—	30,000. »		
Ce qui établirait pour ce compte une situation passive de.....		Fr.	1,059,222. 45		